

CAL
EA925
C12
#44/juil.78
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029812 6

Canada d'aujourd'hui

Trimestriel, Numéro 44, Juillet 1978



Toronto: le siège de l'Ontario Hydro

Réalités et perspectives démographiques
L'université du Québec à Montréal
Arts: Sorel Etrog, Norman McLaren
Supplément: les langues officielles

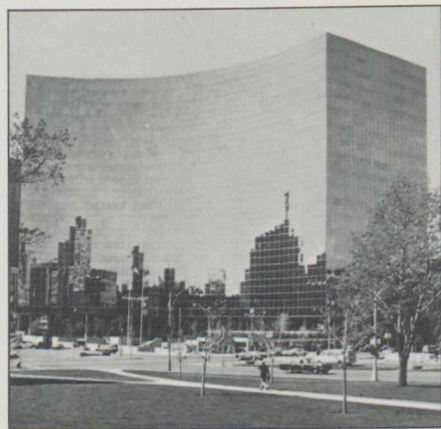
Canada d'aujourd'hui

Sommaire

N° 44. Juillet 1978

Perspectives démographiques	3
Options constitutionnelles	6
Université du Québec à Montréal	7
Situation économique	9
Sorel Etrog, Norman McLaren, «Reflets de nous-mêmes»	11
Cyclotron «Triumpf»	14
Lower Fort Gary	15
Supplément: les langues officielles	

Notre couverture



A Toronto, le siège de l'Ontario-Hydro (Commission hydroélectrique de l'Ontario, qui assure la production et la distribution de l'électricité dans la province). L'immeuble a été conçu de manière que sa consommation d'énergie soit inférieure de moitié à celle d'un immeuble classique: très bien isolé, il utilise la chaleur provenant du rayonnement solaire, de l'éclairage électrique, de l'équipement et même du personnel.

Canada d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada.

Directeur: Jacques Noiseux.
Rédacteur en chef: Francis Curtil. Conception graphique: Jim Donohue & Associates Ltd., Toronto. Réalisation graphique: Michel Tourtois, Ségeste, Paris.

Le service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gratuitement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Numéro 44. Juillet 1978

Photos: Centre culturel canadien, Paris; Robert A. Barnett; Office national du film du Canada; Studio Lause, Montréal. Couverture: Ontario-Hydro.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout, sur du papier de fabrication canadienne.

Energie solaire

A Montréal, deux immeubles de style victorien viennent d'être équipés d'installations d'eau sanitaire chauffée grâce à l'énergie solaire. Les promoteurs du projet prévoient que les capteurs installés sur les toits permettront de porter la température de l'eau à 38° C l'hiver et à 60° C l'été. L'installation fournira la moitié des calories utilisées en eau sanitaire par les occupants, l'autre moitié restant assurée par des chauffe-eau électriques classiques. Alors que le nombre des constructions neuves équipées pour l'énergie solaire est de plusieurs dizaines au Canada, le projet expérimental de Montréal est l'un des premiers à intéresser des logements anciens. Les architectes et ingénieurs qui l'ont conçu estiment que l'énergie solaire ne pourra constituer un apport énergétique notable que si l'on parvient à l'adapter aux logements anciens car, observent-ils, «les trois quarts des habitations de l'an 2000 existent déjà».

Techniques de piégeage

Le Service canadien de la faune se préoccupe de rendre «plus humaines» les techniques de piégeage des animaux à fourrure. Créé il y a cinq ans, le comité d'experts fédéraux et provinciaux auquel il participe a reçu plus de cent soixante propositions déposées à cette fin. Vingt-deux ont été mises à l'essai auprès d'organismes comme l'Association canadienne des normes, l'Université de Guelph et le Collège des vétérinaires de l'Ontario. Les résultats seront évalués en fonction d'un grand nombre de facteurs: caractère humain et sélectif de la méthode; effets du piège sur la fourrure; facilités de transport du piège; danger relatif pour les trappeurs, les enfants, les animaux domestiques; robustesse et prix de revient. Si l'on parvient à réaliser un piège plus humain que les pièges actuels, il restera à déterminer de quelle façon les trappeurs seront incités à l'adopter et formés à son bon usage. Le nombre des pièges utilisés au Canada pour les animaux à fourrure est en effet évalué à cinq millions.

Transferts de biens culturels

Le Canada a adhéré à la convention de l'Unesco sur les mesures visant à interdire l'importation, l'exportation et le transfert illicites de biens culturels. La convention est entrée en vigueur au Canada le 28 juin. Le Canada est ainsi devenu le trente-septième Etat membre de l'Unesco à adhérer à la convention adoptée par la Conférence générale de l'Unesco tenue en 1970. Le

geste du Canada a été rendu possible par l'entrée en vigueur, le 6 septembre 1977, de la loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels. Cette loi, qui a rendu effectives au Canada les obligations internationales prévues par la convention, contient des dispositions interdisant l'importation au Canada de biens culturels illégalement exportés de pays signataires. En retour, ceux-ci interdisent l'importation sur leur territoire de biens culturels illégalement exportés du Canada.

Art populaire

Pour sa première grande exposition itinérante, l'Art Gallery of Nova Scotia a choisi l'art populaire de cette province de l'Atlantique, la Nouvelle-Ecosse. Sculptures, peintures, étoffes et meubles peints, les œuvres d'une vingtaine d'artistes amateurs restent étroitement liées à la vie quotidienne, celle de la campagne ou celle des petits ports de pêche. Imagerie populaire, art naïf ou primitif? Peu importent les mots: les œuvres parlent d'elles-mêmes, elles sont autant d'expressions d'une origi-



Maud Lewis, Bœufs en été

nalité pleine de spontanéité, de simplicité, parfois d'humour. L'exposition a été présentée notamment, en février dernier, à la Galerie nationale (Ottawa).

Reboisement

Dans le cadre de son programme de reboisement, le ministère québécois des terres et forêts a planté l'année dernière, au Québec, près de 37 millions d'arbres. Les jeunes peuplements, qui comprennent diverses variétés d'épicéas, de sapins et de pins, sont localisés surtout dans la région du bas Saint-Laurent, en Gaspésie et dans les cantons de l'Est (région située à l'est de Montréal). Le programme de reboisement, qui porte cette année sur 33,5 millions d'arbres, vise à rendre productives des terres impropres à la culture ou des surfaces où la régénération forestière ne se fait pas spontanément.

Réalités et perspectives démographiques

La société canadienne devra s'adapter à la part croissante des personnes âgées.



En 1971: 75 enfants pour 100 personnes actives.

A Selon les critères des démographes, une population est vieille lorsque plus de 8 p. 100 de ses membres ont au moins 65 ans. En ce sens, le Canada est au nombre des nations à population vieille depuis le recensement de 1971. Si le faible taux de natalité devait persister, près de 12 p. 100 de la population canadienne auraient 65 ans et plus en 2001 et de 20 p. 100 à 24 p. 100 en 2031. Ces facteurs démographiques devraient susciter au cours des années qui viennent, et dans un grand nombre de domaines (économie, santé, logement, enseignement, transports et même vie politique), de sérieux problèmes qu'il ne sera pas impossible de résoudre mais qui réclameront un grand effort de planification (1).

Au recensement de 1971, le Canada comptait 39,4 p. 100 de personnes âgées de moins de 20 ans, 33,9 p. 100 de 20 à 44 ans, 18,7 p. 100 de 45 à 64 ans et 8,1 p. 100 de 65 ans et plus. Voyons l'avenir. Les projections faites par Statistique Canada pour la période allant de 1971 à 2001, basées sur un faible taux de fécondité, montrent qu'il pourrait y avoir, pour la première fois, diminution numérique de la tranche d'âge de 0 à 19 ans, qu'il y aurait en même temps augmentation numérique

de la tranche d'âge de 20 à 44 ans et augmentation à la fois numérique et en pourcentage des tranches de 45 à 64 ans (+ 42 p. 100) et de 65 ans et davantage (près de 100 p. 100). Le nombre des vieillards de plus de 80 ans augmentera de 130 p. 100 entre 1971 et 2001. La proportion des femmes âgées par rapport à celle des hommes âgés s'accroissant depuis 1951 et cette tendance devant se poursuivre en raison de la plus longue espérance de vie des femmes, il y aura en 2001 une plus grande proportion de veuves parmi les femmes âgées. On ne peut négliger les répercussions sociales et économiques de ces tendances quand on dresse des plans pour l'avenir (2).

L'analyse de la pyramide des âges est un outil efficace pour évaluer les caractéristiques d'une société. Dans les pays peu développés, la pyramide est large en bas (forte natalité) et effilée en haut (peu de personnes âgées). Dans les pays industrialisés, elle est beaucoup plus rectangulaire. En outre, les renflements et les entailles de la pyramide reflètent les événements importants et les réactions qu'ils ont entraînées. Ainsi une guerre réduit sensiblement le nombre des hommes jeunes; de même une migration, positive ou négative, perturbe la pyramide.

On observe des différences entre les pyramides des âges des différentes provinces canadiennes. Ces différences sont dues à l'action de plusieurs facteurs conjugués: taux de natalité, immigration, migrations interprovinciales, développement économique. Ainsi la pyramide du Nord canadien (Territoires du nord-ouest et Yukon) s'apparente à celle des pays en voie de développement, alors que celle de l'Ontario est très semblable à la pyramide du Canada dans son ensemble. Terre-Neuve, dont le taux de fécondité est plus élevé que celui des autres provinces, a une population enfantine plus nombreuse que la moyenne nationale. Dans les autres provinces de l'Atlantique, la proportion des adultes est moins élevée que la moyenne nationale en raison de l'émigration vers les provinces plus riches. La Colombie-Britannique possède la plus faible proportion d'enfants, un taux moyen d'adultes et un taux de personnes âgées plus élevé que la moyenne nationale à cause de l'installation de nombreux retraités dans la province.

Le degré d'urbanisation marque aussi la pyramide des âges. Ainsi on a pu constater qu'en 1971, au Canada, la proportion de la tranche d'âge de 0 à 19 ans était presque inversement proportionnelle à la taille de l'agglomération et que le pourcentage des groupes d'âge de 20 à 44 ans diminue au contraire à mesure que décroît la taille de l'agglomération.

L'âge médian, c'est à dire celui qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux, est une autre caractéristique de la pyramide des âges. En

1. Les pays dont la population est la plus vieille comptent actuellement de 13 p. 100 à 15 p. 100 d'habitants d'au moins 65 ans. Ce sont l'Allemagne de l'Est, l'Autriche, la Belgique, la France, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni.

2. Les données démographiques fondamentales et l'analyse succincte des problèmes posés par la modification de la pyramide des âges sont empruntées à l'étude de Lewis Auerbach et Andrea Gerber, Répercussions de l'évolution de la pyramide des âges au Canada, Conseil des sciences du Canada, Ottawa 1976.

Réalités et perspectives démographiques

→ 1901, l'âge médian de la population canadienne était de 22,7 ans, en 1951 de 27,7 ans, en 1961 et 1971 de 26,3 ans (à la suite de la poussée nataliste); il sera de 29,1 ans en 1981 et de 35,7 ans en 2001.

Au Canada, l'immigration joue un rôle important dans la démographie et c'est un facteur plus facile à régler que le taux de natalité. En raison du fort accroissement naturel de la population active, on favorise moins qu'autrefois l'immigration. Des pressions devraient normalement s'exercer pour la limiter dans les vingt années à venir, car les jeunes issus de la poussée nataliste de l'après-guerre entrent dans la tranche d'âge de 20 à 39 ans, qui est en général l'âge des immigrants. Ce sont les besoins en main-d'œuvre et, d'une façon générale, l'état de l'économie en 2000 qui détermineront une éventuelle reprise de l'immigration après cette période.

En 1971, on comptait 75 enfants (0 à 19 ans) et 15 personnes âgées (65 ans et plus) à la charge de 100 actifs (20 à 64 ans). Il est évident que la permanence d'une faible fécondité modifierait cette situation. On pense que le taux de l'ensemble des personnes à charge diminuera d'ici à l'an 2000, mais que

celui des personnes âgées croîtra régulièrement et que vers 2031 il dépassera celui des enfants pour la première fois dans l'histoire du Canada.

Compte tenu de ces hypothèses, la proportion de l'ensemble des personnes à charge sera néanmoins un peu inférieure à ce qu'elle est actuellement. En 2031, la proportion des actifs sera donc un peu plus forte, mais le taux de croissance du groupe des personnes âgées augmentera jusqu'en 1991, pour diminuer ensuite en raison du faible taux de natalité des années 1930. Ce ralentissement donnera un répit à la population active jusqu'à l'arrivée à l'âge de la retraite, en 2011, de la cohorte de la poussée nataliste. Cette particularité démographique rend donc possible, sur le plan économique, la préparation des infrastructures sociales et techniques exigées par le vieillissement de la population canadienne sans imposer un fardeau excessif aux actifs.

Dans les années qui viennent, la société canadienne devra fournir de l'emploi à un nombre sans précédent de nouveaux travailleurs et, corrélativement, des logements et des moyens de transport à ceux qui créeront des foyers. Dans une période de faible expansion économique, cela n'est pas facile, d'autant que les travailleurs âgés approchant de la retraite seront infiniment moins nombreux que la masse des nouveaux travailleurs issus de la poussée nataliste des années 1950/1960.

A l'horizon 1985, la situation démographique se modifiera encore. Le nombre des nouveaux travailleurs aura commencé à diminuer largement au moment où l'économie se sera adaptée à une activité créatrice d'emplois. Alors qu'entre 1970 et 1980 il aura fallu s'efforcer d'accroître les activités de main-d'œuvre, la réduction du nombre des personnes entrant dans

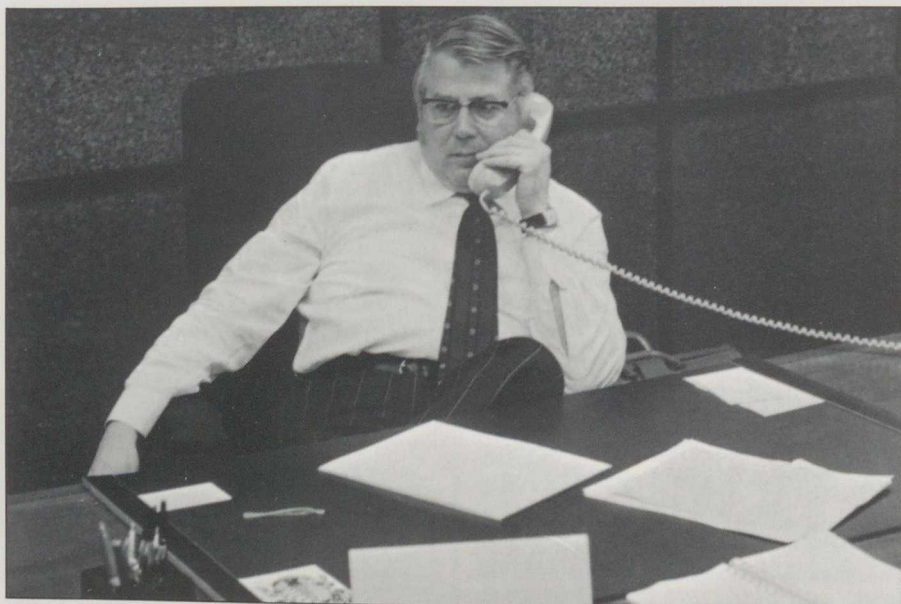


La proportion des enfants est inversement proportionnelle à la taille de l'agglomération de résidence.

la vie active au cours des années 1980-1985 devrait tendre à infléchir cet effort vers une activité économique moins gourmande de main-d'œuvre.

Le vieillissement de la population active pourrait bien créer aussi des difficultés aux jeunes dans la poursuite d'une carrière. Il empêchera en effet les jeunes arrivés sur le marché du travail de gravir les échelons de la hiérarchie car le nombre des emplois de responsabilité n'augmentera pas aussi vite que celui des actifs plus âgés. La compétition pour ces emplois exercera sans doute une pression déflationniste sur les hauts salaires au moment même où la pénurie de travailleurs débutants et leur résistance à un traitement préférentiel des travailleurs plus âgés exerceront une pression inflationniste sur les salaires moins élevés. Ainsi l'évolution démographique pourrait conduire indirectement au resserrement de l'éventail des salaires.

L'augmentation très forte de la tranche d'âge des plus de 65 ans demandera d'autre part que l'on réfléchisse à l'organisation des services de santé et des régimes de retraites. De même, il est possible que l'insuffisance des moyens de transport prévus au cours des années 1970-1980 exige par la suite la mise en place de moyens de télécommunication permettant d'évi-



Le nombre des postes de responsabilité n'augmentera pas aussi vite que celui des actifs âgés.

ter les déplacements. Il serait donc raisonnable de préserver dès maintenant la souplesse des organismes et des techniques du secteur de l'informatique et des télécommunications pour que les dirigeants aient une certaine liberté d'action et le choix d'options en ce domaine après 1980.

L'an 2000 arrivera dans un peu plus de vingt ans; c'est très peu. Les enfants issus de la poussée nataliste achèveront alors leur phase de maturité; la population âgée, qui aura doublé de 1971 à 2000, doublera encore entre 2001 et 2031. La population active sera plus âgée qu'elle ne l'aura jamais été et il en ira de même du corps électoral.

Cette période créera un hiatus parce que la génération issue de la poussée nataliste sera encore à dix ans de la retraite, si celle-ci se maintient à 65 ans, ou commencera à peine à y accéder si une retraite anticipée est possible. On mesurera alors la prévoyance ou l'imprévoyance des décisions qui auront été prises entre 1980 et 2000 en matière de pensions et de soins médicaux. S'il est nécessaire, comme c'est probable, de concentrer les investissements indispensables sur une courte période, il se peut que des tensions apparaissent entre les générations.

Après 2011, la génération issue de la poussée nataliste arrivera à l'âge de 65 ans. Un nombre sans précédent de Canadiens entreront dans le groupe des personnes âgées: ils pourraient causer de redoutables problèmes sociaux si les dispositions nécessaires que permet de prévoir l'évolution de la pyramide des âges n'ont pas été prises à temps.

Cependant, certains disent que les personnes âgées de l'an 2001 — et sans doute encore plus celles de l'an 2031, qui seront bien plus nombreuses — ne rencontreront pas d'opposition à leurs revendications de la part des générations plus jeunes, car ce sont elles qui détiendront le pouvoir... C'est en tout cas l'éventualité qu'envisage M. Léon Dion, professeur à l'université Laval. Observant que la société est actuellement dirigée par des hommes de 35 à 55 ans, il postule qu'ils se maintiendront au pouvoir pendant encore une vingtaine d'années, soit par volonté de s'y cramponner, soit par consentement de l'opinion publique; soit à cause du vieillissement de l'électorat. Les décisions politiques auront, de ce



La population âgée, qui aura doublé de 1971 à 2000, doublera encore entre 2001 et 2031.

fait, une orientation conservatrice. Dans une telle optique, l'avenir des jeunes ne serait pas sans nuages. Loin d'admettre, comme de nos jours, que les jeunes sont toujours mieux informés et plus efficaces, loin de reléguer quelque peu les retraités, on cherchera sans doute à supprimer les dispositions ou les usages qui s'appuient sur l'âge pour refuser un avantage social ou économique et on vantera l'expérience plus que l'imagination. Peut-être même qu'une fois au pouvoir les gens âgés, peu intéressés par l'avenir à long terme, ne s'occuperont guère de créer les infrastructures nécessaires aux jeunes. Heureusement pour les jeunes générations, il y a déjà une énorme infrastructure, notamment dans le domaine de l'enseignement.

On voit que l'évolution de la pyramide des âges pourrait conduire, dans

le premier quart du vingt et unième siècle, à une transformation sensible de la société canadienne et que, de toute façon, elle suscitera des problèmes d'ordre économique, social et sans doute politique. S'il est tenu compte des prévisions démographiques, on innovera, non plus trop exclusivement sur le plan technologique, mais aussi sur le plan social. Il est probable que, les initiatives sociales aiguillonnant alors les projets techniques, la qualité de la vie s'améliorera. Il reste qu'une certaine vigilance sera sans doute nécessaire de la part des couches actives de la population — jeunes et moins jeunes — pour éviter qu'une gérontocratie trop soucieuse d'elle-même et trop peu préoccupée de l'avenir des autres ne s'installe et n'impose des conduites centrées sur ses intérêts à court terme.

Tranches d'âge


Année	0-19 ans	20-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
1951	38,0	36,7	17,7	7,8
1961	41,9	33,2	17,4	7,6
1971	39,4	33,9	18,7	8,1
1981	32,0	39,7	19,0	9,5
1991	28,4	41,5	19,1	11,0
2001	26,7	37,9	23,6	11,8

Répartition (pourcentages) de la population canadienne en quatre tranches d'âge aux trois derniers recensements généraux; projections pour les trois prochains recensements.

Source: Statistique Canada.

Options constitutionnelles

Quelques éléments du débat économique et social

 La confédération canadienne a-t-elle été la cause de tous les malheurs du Québec du point de vue économique et social? A-t-elle consisté vraiment en une série de complots et de tractations pour maintenir le Québec en état d'asservissement et de sous-développement, pour favoriser le développement économique et social des autres régions du Canada? En fait, le résultat global n'est pas aussi noir qu'on voudrait le faire croire. Une petite population laissée sur les rives du Saint-Laurent, pauvre, agraire, repliée sur elle-même, a réussi à devenir une population importante, à créer une société développée qui a atteint un niveau certain de bien-être. Cette société, hautement diversifiée aujourd'hui, n'a par ailleurs jamais renoncé à «vivre en français». Manifestement, le régime fédéral n'a rien empêché. Au contraire, il s'est prêté à un tel développement en assurant au Québec des possibilités d'expansion qui dépassaient ses frontières.

Les principaux avantages du fédéralisme sont liés, du point de vue économique et social, à l'existence d'un vaste territoire intégré. La grande diversité des ressources dont dispose un vaste territoire est un élément de sécurité et de stabilité pour l'ensemble. L'existence de débouchés importants et diversifiés, plus importants et plus diversifiés que ceux d'une région prise isolément, permet dans nombre de secteurs une production plus spécialisée et plus efficace qui tire profit des économies d'échelle. Une unité économique plus grande et plus puissante dispose aussi d'un pouvoir de négociation plus important qu'un petit pays et peut obtenir de meilleures conditions d'échange. Une économie de dimensions plus grandes constituée, par ailleurs, un réservoir d'épargne plus important et plus stable qu'une économie plus petite.

Un vaste territoire intégré comprend des régions hautement développées et d'autres qui le sont moins. Certaines d'entre elles peuvent être riches en ressources naturelles alors que d'autres sont pauvres. Le gouvernement fédéral impose chaque région et chaque individu suivant son revenu et sa capacité contributive et il procède ensuite à une vaste redistribution, soit sous forme de paiements de péréquation aux gouvernements provinciaux moins bien pourvus, soit sous forme de paiements de transfert aux individus et aux familles qui en ont le plus besoin. Seul un système fédéral peut pratiquer une économie de solidarité sur une telle échelle.

Par nature, le régime fédéral entraîne aussi des coûts, entendus dans le sens le plus large du terme. Comme tout régime fédéral exige un arbitrage permanent entre les intérêts divergents des régions qui le composent, le fédéralisme est et restera un exercice délicat de modération et d'équilibre. De tels arbitrages impliquent consultations, négociations longues et laborieuses et, souvent, frustrations, notamment lorsqu'on ne parvient pas à emporter l'ensemble du «morceau». N'oublions pas cependant qu'à la suite de la montée des régionalismes au cours des années récentes, les pays dits unitaires connaissent eux aussi, de plus en plus, le problème de l'arbitrage.

La «souveraineté-association» est une notion on ne peut plus ambiguë (1). Les deux termes de ce double concept ne sont pas complémentaires, mais opposés. En mettant l'accent sur le premier, la souveraineté, on vide le second de son contenu. Si on met l'accent sur le second, on réduit singulièrement la portée du premier. Il faut donc que le gouvernement du Québec dise de quelle souveraineté et de quelle association il parle. Personne ne sait quels seront les changements proposés, personne ne sait ce qu'en seront les conséquences.

Si le Parti québécois peut promettre l'indépendance, à condition que la po-

pulation en veuille, il ne peut pas promettre l'association. Il ne peut que la proposer, et ce sera aux autres provinces de se prononcer. Si les autres provinces rejettent l'association, il ne restera que l'indépendance. Pour suggérer qu'un rejet de la part des autres provinces est impossible, le Parti québécois affirme souvent que les autres ont au moins autant besoin du Québec que le Québec peut avoir besoin d'elles. Il fait miroiter un certain «équilibre de dépendance», un certain équilibre des forces en présence. Hélas, un simple regard sur les chiffres montre qu'il n'en est rien.

Plus de la moitié de la production industrielle du Québec est destinée au Québec même, 15 p. 100 sont exportés vers d'autres pays et quelque 30 p. 100 de la production sont écoulés dans les autres régions du Canada (dont 20 p. 100 en Ontario). A supposer que le Québec se sépare et que l'association économique ne soit pas retenue par les autres provinces, le Québec perdra ses libres débouchés pour près du tiers de sa production industrielle. Que perdraient les autres régions? Le Québec constitue un débouché pour 11 p. 100 seulement de la production industrielle de l'Ontario (celui-ci vend moins au Québec qu'aux huit autres provinces), pour 9 p. 100 de la production des Maritimes, pour 6 p. 100 de la production des Prairies et pour moins de 2 p. 100 de la production de la Colombie-Britannique. Les degrés de dépendance sont donc très inégaux et c'est bien le Québec qui dépend des autres plus que les autres ne dépendent de lui. Ajoutons que la moitié des ventes du Québec aux autres provinces appartient à des secteurs qui bénéficient de la protection tarifaire canadienne la plus élevée. Les autres provinces auraient donc avantage à s'approvisionner ailleurs, à des prix sensiblement plus bas. C'est le tarif douanier canadien et son acceptation par toutes les provinces qui, en imposant les importations, rend possible la moitié des ventes québécoises de produits industriels.

Il n'est pas difficile de prévoir qu'en cas d'échec du projet d'association les coûts économiques de la souveraineté deviendraient considérables, et beaucoup plus grands que ceux des autres provinces.

1. La souveraineté politique du Québec et son association économique avec le reste du Canada sont les deux termes de la politique constitutionnelle du Parti québécois. Celui-ci exerce le pouvoir au Québec depuis le 15 novembre 1976.

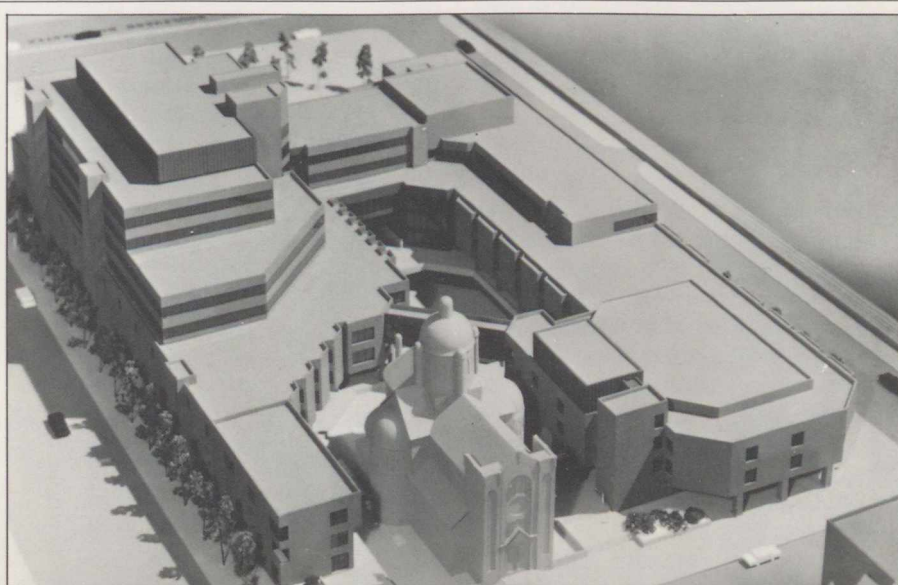
Canada d'aujourd'hui donne ici des extraits d'une conférence prononcée en janvier dernier, devant les membres de l'Association des économistes du Québec, par M. Jean Chrétien, ministre fédéral des finances et député du Québec à la Chambre des communes.

L'université du Québec à Montréal et son nouveau campus

 Quatrième université de langue française au Québec, l'université du Québec est la première université publique de la province. Elle couvre un réseau d'établissements d'enseignement et de recherche: quatre universités constituantes (à Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski), deux écoles supérieures, deux instituts de recherche ainsi que la Direction des études universitaires dans l'ouest québécois (Hull et Rouyn) et la télé-université. L'université du Québec à Montréal (Uqam) fait donc partie de ce réseau.

L'implantation de l'Uqam à Montréal soumet l'université à des exigences particulières. Il lui est en effet nécessaire de s'affirmer comme une université urbaine, largement ouverte au milieu et, pour soutenir la concurrence des autres universités de la ville, d'offrir aux étudiants, non seulement des programmes classiques, mais surtout des types d'enseignement et de recherche novateurs axés sur l'interdisciplinarité et la recherche appliquée.

L'université du Québec à Montréal a été créée en 1968. Bien que très jeune, elle offre une formation complète avec les trois cycles qui mènent au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Sa première originalité



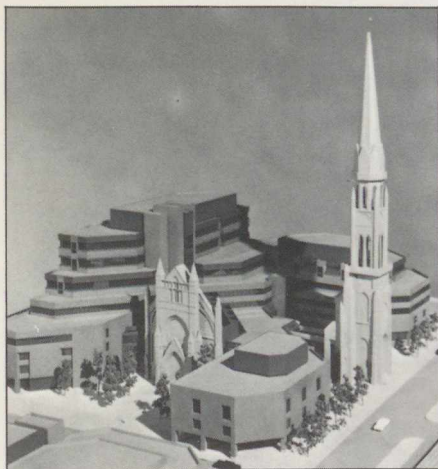
Le quadrilatère Dorchester.

consiste dans l'organisation pédagogique de son premier cycle. Une structure double de départements et modules remplace la structure traditionnelle. Les étudiants d'une même orientation se groupent en une unité, le module, qui délimite soit un programme (module de physique, par exemple), soit un champ d'études (module d'études théâtrales). Un «conseil de module» à représentation paritaire étudiants-professeurs, auquel s'adjoignent des délégués extérieurs à l'université, définit et coordonne les politiques (élaboration des programmes et des cours, prévisions, etc.). Plusieurs modules ayant des affinités (par exemple, économie et administration) constituent une «famille». Les départements, eux, regroupent, par affinités de disciplines ou de champs d'études, les membres du corps enseignant ainsi que le personnel technique et administratif. Cette organisation pédagogique donne une grande souplesse aux programmes d'enseignement, supprime les barrières qui isolent les disciplines et permet une meilleure participation des professeurs et des étudiants à la vie universitaire.

La seconde originalité de l'Uqam est sa volonté de démocratisation de l'enseignement, qui s'est traduite par une politique d'assouplissement des structures d'accueil fondée sur le principe d'une éducation permanente authentique.

Afin de réaliser l'intégration des étudiants adultes, tous les programmes réguliers de baccalauréat spécialisé sont accessibles aux adultes et proposés à temps partiel. Cela est vrai même des programmes à caractère professionnel, tels les sciences juridiques ou la psychologie. La moitié des enseignements sont dispensés entre 17 et 23 heures. Ce régime favorise donc tout spécialement les adultes qui ont une activité professionnelle.

Pour qu'un adulte puisse s'inscrire à un programme de premier cycle comme étudiant à temps complet ou à temps partiel, il suffit qu'il soit âgé d'au moins vingt-trois ans et qu'il possède une expérience jugée convenable. Les études de deuxième et de troisième cycles peuvent aussi être poursuivies à temps partiel, mais les conditions d'accès sont les mêmes



La «grande place» du quadrilatère Saint-Jacques, avec le transept sud de l'ancienne église.



L'université du Québec à Montréal

→ pour tous: un baccalauréat spécialisé. Plus de 60 p. 100 des étudiants réguliers inscrits à l'Uqam ont plus de vingt-cinq ans et cette proportion d'étudiants adultes atteint 70 p. 100 dans certaines disciplines. Les étudiants à temps partiel forment 57 p. 100 des effectifs et plus de 50 p. 100 des inscrits sont des femmes.

Cependant, un handicap d'ordre matériel entravait le développement de l'université dans la voie qu'elle s'est tracée: l'éparpillement de ses locaux, disséminés dans la ville au hasard des disponibilités locatives. C'est pourquoi un budget de 37 millions de dollars a été prévu pour construire un nouveau campus au cœur même de Montréal. Les travaux ont commencé à la fin de l'année 1974 et le nouveau campus ouvrira ses portes aux étudiants et à la population montréalaise à l'automne prochain.

Le campus s'étendra sur deux grands quadrilatères, le quadrilatère Saint-Jacques, limité par les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine, Berri et de Maisonneuve, et le quadrilatère Dorchester que bordent les rues Saint-Denis, Dorchester et Sainte-Catherine. Dans deux ans, un troisième quadrilatère sera aménagé. Ce n'est pas par hasard que ce site a été choisi. Il est à deux pas de la station Berri-de-Montigny, plaque tournante du réseau du métro, à quatre pas de la gare routière centrale, à quelques rues du complexe Desjardins et de la Place des Arts. Il contribuera à rendre à la tradition un quartier de Montréal qui fut autrefois le "Quartier latin" de la ville.

Le quadrilatère Saint-Jacques sera le cœur du nouveau campus. On trouvera en son centre la «grande place», espace libre de 30 mètres de large sur 40 mètres de long, couvert, au niveau du quatrième étage, par un plafond qui diffusera la lumière du jour. La grande place sera reliée à la station de métro Berri-de-Montigny, où convergent tous les voyageurs venant des lignes est-ouest, nord-sud et rive-sud, par un large corridor traité en galerie marchande. Le public pourra également accéder à la grande place par quatre entrées situées aux quatre an-

gles du quadrilatère. Dans la place même seront aménagées des zones de repos et de détente avec bancs, terrasses, pièces d'eau, verdure. A l'entrée de la place, les Montréalais et les étudiants pourront fréquenter une discothèque capable d'accueillir trois cents personnes, ou, chose rare au Canada, boire un demi à la terrasse d'un café. Traversant la place, le public, qu'il soit ou non étudiant, aura accès aux vastes foyers d'un complexe comprenant un auditorium et un petit théâtre. Avec ses 750 places, l'auditorium sera la grande salle de l'université où auront lieu colloques, congrès et conférences, et où seront donnés aussi des concerts, des récitals et même des projections cinématographiques. Le petit théâtre, qui abritera selon le cas de 300 à 550 spectateurs, sera réservé à la production scénique.

Le nouveau campus offrira aussi toute une gamme d'ateliers socio-culturels (danse, musique, expression corporelle, photographie, groupes de discussion, peinture, sculpture, céramique, échecs, etc.) qui seront à la disposition des groupes aussi bien externes qu'internes à l'université.

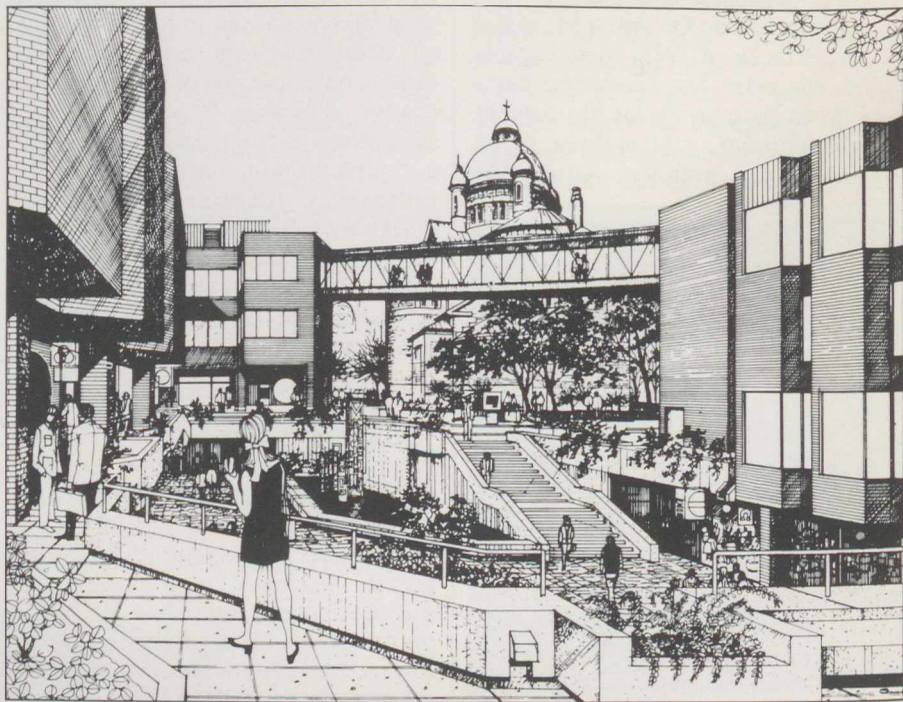
Surplombant la grande place, on trouvera la bibliothèque des arts et, non loin de celle-ci, au dessus de la discothèque et du café-terrasse, une galerie d'art possédant quatre salles d'exposition. A partir du deuxième

étage et jusqu'au huitième, le dernier, on trouvera des services proprement universitaires, pour la plupart: salles de cours, service de l'audio-visuel, laboratoires, ateliers, bureaux, restaurant, etc.

Dans le quadrilatère Dorchester, plus éloigné du métro, une proportion un peu plus grande des surfaces sera réservée aux activités universitaires. C'est là que logeront les sciences humaines, économiques et administratives, la bibliothèque générale, le service de l'informatique et la majeure partie des salles de cours. Une vaste place à ciel ouvert, avec verdure, pièce d'eau et café-terrasse, sera aménagée.

Les espaces commerciaux, qui joueront un rôle important pour inciter le public à fréquenter le campus, mesureront plus de 6500 mètres carrés et seront distribués aux deux niveaux de grande circulation, celui de la station du métro (un niveau sous la rue) et celui de la rue.

Largement ouvert à la population, afin d'intégrer l'université au milieu urbain qui est le sien, le nouveau campus de l'université du Québec à Montréal s'intégrera aussi au quartier d'accueil, dont il respectera les liens avec le passé. Ainsi le campus englobera le transept sud et le clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, qui demeurera un point de repère familier pour qui descendra la rue Saint-Denis.



La cour intérieure du quadrilatère Dorchester.

Les langues officielles et l'histoire canadienne



« Les Canadiens sont inquiets parce qu'ils éprouvent des difficultés à définir clairement leur appartenance à la fois au pays qui est le leur et à leur propre communauté linguistique et culturelle. Les minorités francophones à travers le Canada et la minorité de langue anglaise du Québec souhaitent préserver leur identité

sans renoncer à prendre une part active à la vie sociale, économique et politique de leur province et du pays tout entier ». Ces propos de M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, posent l'un des problèmes essentiels du Canada contemporain. Ils figurent dans la préface de l'exposé que le gouvernement a publié l'an dernier sur la politique linguistique nationale (1).

Langue et culture

Le Canada est né de la rencontre des cultures française et britannique enrichies de l'apport de nombreuses autres cultures. Cela a créé une situation linguistique complexe. Quatorze millions de Canadiens, soit 61 p. 100 de la population, sont de langue maternelle anglaise. La population de langue maternelle française est de 5,8 millions de Canadiens et représente 25,5 p. 100 de la population. De ce nombre, 3,9 millions, donc 17 p. 100 de la population, ne parlent que le français. Enfin, 2,7 millions de Canadiens, soit 13 p. 100 de la population, ont comme langue maternelle une autre langue, et on en compte une bonne vingtaine.

Le français. Comment s'étonner que les Canadiens de langue française, entourés de millions de Nord-Américains anglophones, aient cherché à protéger, dans tous les aspects de leur vie collective, la langue qu'ils ont introduite en Amérique du Nord? La langue des Canadiens anglophones, quelle que soit leur origine culturelle, n'est aucunement menacée. Il n'est donc pas facile pour eux de comprendre les craintes d'une minorité qui se demande si sa langue a un avenir. Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise

→

1. Un choix national: les langues officielles du Canada, Ottawa 1977. Notre supplément donne la synthèse des premiers chapitres de cet exposé.

n'ont pas la même attitude en la matière.

Les premiers, établis de longue date au Canada, n'ont jamais estimé devoir adopter l'anglais et, bien que beaucoup d'entre eux aient appris cette langue, les deux tiers ne parlent que le français. Quant aux Canadiens d'origine autre que britannique, la plupart d'entre eux ont décidé, avant d'immigrer au pays, d'adopter l'anglais comme langue de travail, l'anglais étant la langue d'usage de tout un continent.

L'anglais. De nombreux Canadiens de langue anglaise ont souvent manifesté de l'indifférence à l'égard des craintes et des aspirations des Canadiens d'expression française. Dans les régions à faible minorité francophone, les Canadiens de langue anglaise d'origine non britannique ont eu tendance à ignorer que les francophones avaient des racines profondes en sol canadien et à s'étonner de ce qu'ils ne manifestent pas le même empressement qu'eux à apprendre l'anglais.

Jusqu'au début des années 60, ces attitudes ont conduit à une domination presque totale de la langue an-

librement et sur un pied d'égalité, à la vie du Canada.

La politique des langues officielles a été adoptée en 1969 par le gouvernement fédéral pour favoriser le renversement de la tendance à l'isolement des francophones. Elle a pour but de favoriser une participation plus grande des Canadiens de langue française à la vie canadienne et de leur faciliter l'accès aux postes de responsabilité dans l'administration et dans le monde des affaires. Elle pose que la dualité linguistique du Canada est essentielle si l'on veut que les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise aient la possibilité de s'épanouir et de s'exprimer librement. Cette politique découle de la nature même du Canada; l'existence du pays en dépend donc.

Diversité culturelle. Les langues sont des systèmes relativement stables. Bien qu'une langue puisse subir à divers degrés l'influence d'autres langues, chacune d'elles possède sa logique et ses structures, qui filtrent cette influence. En outre, la langue est un système de communication essentiel au fonctionnement du gouvernement, à la formulation de ses

Les minorités linguistiques

L'anglais et le français, par province

(Langues maternelles, recensement de 1976)

	<i>population</i>	<i>minorité</i>	<i>p.100</i>
Terre-Neuve	557 725	2 730	0,5
I. Prince-Edouard	118 230	6 500	5,5
Nouvelle-Ecosse	828 575	36 620	4,4
Nouveau-Brunswick	677 245	222 710	32,9
Québec	6 234 445	798 460*	12,8
Ontario	8 264 465	460 075	5,6
Manitoba	1 021 505	54 390	5,3
Saskatchewan	921 320	26 500	2,9
Alberta	1 838 040	44 025	2,4
Colombie-Britannique	2 466 605	38 110	1,5
Nord (fédéral)	64 450	1 600	2,5

*Anglophones. Les autres chiffres de la colonne désignent des minorités francophones.

glaise et de ses usagers dans les secteurs de l'économie et de l'administration fédérale. De plus en plus, le français était relégué au foyer, dans les salons et dans l'administration québécoise. Pour le Canadien de langue française, il devenait de plus en plus difficile de prendre part pleinement,

politiques, à l'administration, au droit, à l'enseignement, aux affaires. Dans les pays où l'on fait usage de plusieurs langues, certaines reçoivent un statut officiel, si elles sont utilisées par une fraction importante de la population, pour que tous les citoyens puissent participer à la vie du pays.

Ainsi, au Canada, le français et l'anglais sont devenus, en 1969, les deux langues officielles.

La culture, en revanche, peut difficilement se concevoir comme un système clos. Elle s'apparente davantage à un organisme vivant qui se transforme continuellement. Même au sein d'un groupe qui a la même langue et en général la même culture, les valeurs, les attitudes et les conceptions de la vie diffèrent profondément. Ces différences proviennent du milieu familial, de l'origine ethnique, de la religion, de la formation scolaire, des traditions politiques et d'autres facteurs semblables. La liberté elle-même est en jeu quand une population qui parle la même langue ou qui constitue une entité politique se voit imposer un moule culturel défini.

La culture canadienne se caractérise par sa diversité et son refus d'un modèle national. Elle tire son originalité de la coexistence de nombreuses cultures. La plupart appartiennent à la civilisation de l'Europe occidentale, mais certaines ont leurs sources en Asie et en Afrique. Toutefois, pendant très longtemps, l'orientation culturelle du Canada a surtout été française et britannique.

Les communications de masse. L'essor des médias a pour effet de soumettre presque toutes les cultures à des transformations profondes. Ce phénomène est d'autant plus complexe que l'expression culturelle, qui autrefois était presque entièrement le fruit de l'effort individuel, passe aujourd'hui, dans une large mesure, par l'industrialisation et la grande entreprise. Cette évolution peut transformer des millions de gens en consommateurs.

Très tôt, le Canada a senti la nécessité de faire contrepoids aux moyens de communication de masse et de favoriser la créativité chez ses

citoyens. Voisin d'un pays dont les manifestations culturelles ont eu tendance pendant longtemps à se substituer à l'expression originale des Canadiens, surtout ceux de langue anglaise, le Canada a créé des institutions culturelles telles que la société Radio-Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film et la Société de développement de l'industrie cinématographique. Il leur a donné pour mission de protéger et de promouvoir l'expression culturelle au Canada. Les provinces ont, de leur côté, mis en place des organismes analogues.

Les Canadiens de langue française se sentent particulièrement vulnérables, puisqu'ils constituent une petite minorité entourée d'une vaste majorité de Nord-Américains anglophones. Ils craignent que l'influence prédominante de l'anglais en Amérique du Nord n'étouffe leur langue et, partant, leur vie culturelle. Les Canadiens francophones ont réussi à s'affirmer et à se distinguer au plan culturel avec une étonnante vitalité depuis que le Québec a commencé à se transformer, au début des années 60. Ce succès est attribuable en partie à des institutions créées par le gouvernement fédéral et aux programmes du secrétariat d'Etat (1), en partie aux institutions provinciales.

Les craintes des Canadiens anglophones concernent principalement l'aspect culturel, car leur culture est directement menacée par celle des Etats-Unis, dont on connaît l'extraordinaire vitalité. Au Canada, la culture de langue anglaise, éparse et diversifiée, est en concurrence plus directe avec la culture américaine. Elle n'en manifeste pas moins une grande originalité d'expression, depuis quelques années, grâce aux mêmes institutions et aux mêmes programmes dont les Canadiens de langue française ont bénéficié.

L'interprétation de l'Histoire

L'accroissement démographique de la Nouvelle-France n'a jamais suivi celui des colonies anglaises du sud, dont la population était beaucoup plus nombreuse. A l'époque de la guerre de Sept ans, qui dura de 1755

à 1762 et mit fin à la domination française, on ne comptait pas plus de 80 000 Français dans toute l'Amérique du Nord, concentrés surtout

1. Département ministériel dont les attributions sont d'ordre culturel.

dans la vallée du Saint-Laurent. La population des colonies anglaises s'élevait alors à environ deux millions d'habitants.

En septembre 1759, les Anglais ont vaincu les Français à la bataille dite des plaines d'Abraham. Mais, au printemps suivant, les Français attaquèrent les troupes anglaises qui avaient passé l'hiver à Québec et ils remportèrent la bataille de Sainte-Foy. Les deux armées attendirent ensuite l'arrivée du premier navire en provenance d'Europe: le premier qui apparut battait pavillon anglais.

Deux attitudes. Au cours du siècle qui suivit, les Anglais adoptèrent tour à tour deux attitudes pour administrer le Québec. L'une était une politique de générosité et de tolérance à l'égard des 65 000 Français de la vallée du Saint-Laurent, l'autre une politique d'assimilation.

L'esprit de tolérance des Britanniques s'est surtout manifesté par l'adoption de l'Acte de Québec de 1774 qui accordait aux Français le droit de conserver leur religion et leurs institutions civiles, et par l'Acte constitutionnel de 1791 qui créait le Haut et le Bas-Canada. Grâce à l'assemblée législative du Bas-Canada, les Français pouvaient exprimer leurs aspirations. La volonté d'assimilation, en revanche, ressort clairement de la proclamation royale de 1763 et de l'Acte d'union de 1840. Dans le premier cas, les Anglais voulaient imposer au Québec le protestantisme et les institutions civiles britanniques; dans le second, ils unifiaient le Haut et le Bas-Canada. En 1755, la déportation des Acadiens d'expression française de la Nouvelle-Ecosse laissait déjà prévoir l'application d'une telle politique.

L'esprit de tolérance a finalement prévalu. Les Anglais choisirent la générosité à l'égard des Français du Québec. Une telle attitude était remarquable pour l'époque, et elle fut maintenue malgré l'opposition des marchands anglais venus s'établir à Montréal et à Québec après la conquête.

Montréal devint alors le foyer de l'activité économique du pays. Les commerçants anglais qui s'y étaient établis jugeaient nécessaire l'assimilation des Français. Leur point de vue

a beaucoup influencé le rapport présenté par Lord Durham à la suite des rébellions qui éclatèrent en 1837 et 1838 dans le Haut et le Bas-Canada. Estimant que les Canadiens français étaient « sans instruction, passifs et conservateurs », Lord Durham jugea qu'on avait trop cédé à leurs revendications et que le moment était venu de mettre en œuvre une politique d'assimilation. Désormais, ne seraient reconnues que les lois, la langue et les institutions anglaises. En 1840, l'Acte d'union unifiait le Haut et le Bas-Canada, créant ainsi des conditions favorables à l'assimilation de la minorité francophone.

Les francophones réagirent avec vigueur et ténacité et demeurèrent fermement attachés à leur droit civil et à leur religion. Au nouveau parlement, ils réussirent, avec l'aide de leurs alliés du Haut-Canada, à rendre inapplicables les mesures de répression à l'égard de la langue et des institutions françaises contenues dans l'Acte d'union. Si bien qu'à l'ouverture de la législature de 1849, Lord Elgin lut le discours du trône en français et en anglais, exprimant ainsi la dualité fondamentale de la province du Canada et de ses institutions.

Ce fut la dernière fois que le gouvernement britannique édictait des mesures concernant l'avenir du français au Canada. Le gouvernement responsable, institué en 1849, permit aux Français et aux Anglais de la province du Canada de régler eux-mêmes leurs différends linguistiques, religieux et scolaires. Mais ces problèmes rendirent l'administration de la province de plus en plus difficile. Il devenait impossible d'arriver à un consensus, quel que soit l'objet du débat, en raison des particularismes régionaux et des oppositions entre Français et Anglais. Cette situation atteignit son paroxysme au début des années 1860.

Le fédéralisme. La solution adoptée fut un régime fédératif dans lequel les affaires locales, entre autres l'enseignement, relevaient des gouvernements provinciaux, tandis que celles qui revêtaient un intérêt général étaient de la compétence d'un gouvernement central. Cette formule devait permettre de tenir compte des besoins locaux et régionaux, parti-

culièrement des aspirations des Canadiens de langue française et des Anglais des colonies des Maritimes. Elle devait permettre aussi à un gouvernement central de concevoir des politiques cohérentes en matière de défense, de transport et de développement du vaste territoire s'étendant de la province jusqu'à la jeune colonie de la Colombie-Britannique, sur la côte du Pacifique. Les modalités de cette solution sont contenues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui accorde pour la première fois des garanties constitutionnelles explicites sur l'usage du français et de l'anglais au Parlement et dans les tribunaux du Canada et du Québec, où la minorité protestante se voit garantir des droits en matière d'éducation.

Un climat d'intolérance. La Confédération a tiré les nouveaux Canadiens de l'impasse politique et de la confusion et leur a permis de s'occuper des questions économiques, notamment celles reliées aux transports et à l'expansion vers l'Ouest. Mais, en dépit des intentions des artisans de la Confédération, un nouveau climat d'intolérance n'a pas tardé à apparaître au Canada.

Cette intolérance s'est d'abord manifestée au Nouveau-Brunswick par l'adoption, en 1877, d'une loi limitant les droits de l'enseignement confessionnel. Mais des événements plus tragiques se dessinaient dans les Territoires du nord-ouest (2). Les craintes des métis d'expression française devant l'arrivée massive des colons anglophones pour la plupart ont conduit à la rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest et à l'exécution de Louis Riel. Ces faits choquèrent profondément les Canadiens de langue française et contribuèrent à raviver un conflit que la Confédération devait résoudre.

Le nouveau conflit portait sur les droits des minorités francophones et catholiques du Manitoba et des Territoires du nord-ouest. L'Ontarien d'Alton McCarthy, croyant que la nation canadienne serait minée par la cohabitation de deux langues et de deux cultures, prit la tête d'un mouvement d'abolition de la langue française hors du Québec. Le Manitoba a été la première province à légiférer

en ce sens. Les immigrants établis au Manitoba depuis sa création, en 1890, étaient en majorité de langue anglaise. Le parlement du Manitoba abolit toutes les dispositions garantissant l'usage du français et les écoles confessionnelles subventionnées par l'Etat.

Les guerres. La guerre des Boers qui suivit ces événements troublants pour les Canadiens de langue française éveilla, chez les Canadiens anglophones, un nouveau sentiment de ferveur patriotique envers l'Empire britannique. Les Canadiens francophones qui, naturellement, ne partageaient pas ces sentiments, craignaient d'avoir à s'engager dans des guerres à leurs yeux plus favorables à la Grande-Bretagne qu'au Canada. En 1914 éclata la première guerre mondiale et la Grande-Bretagne s'y engagea avec ses colonies d'outre-mer.

L'inquiétude mêlée d'impatience des Canadiens francophones à l'égard de ces guerres d'origine européenne et du rôle que le Canada y jouait atteignit son paroxysme en 1917, avec la crise de la conscription. Cette crise fut avivée par l'élimination des écoles bilingues au Manitoba en 1916 et par l'adoption en Ontario d'un règlement qui limitait considérablement l'usage du français dans les écoles publiques.

Dès lors, les Canadiens de langue française se replièrent de plus en plus sur eux-mêmes. Les dures années qui ont suivi la crise de 1929 ont semblé les isoler davantage dans un pays où la privation et la misère ont gâché la vie de bien des Canadiens des deux groupes linguistiques et compromis leurs espoirs. La crise était à peine terminée qu'éclatait la deuxième guerre mondiale. La blessure de la conscription, sur le point de se cicatriser, s'ouvrit à nouveau.

L'après guerre. Certains Canadiens de langue anglaise ont montré une ignorance presque totale ou peut-être simplement de l'indifférence à l'égard de leurs compatriotes francophones. En effet, la société francophone leur apparaissait rigide, fermée

2. Jusqu'en 1870, l'expression Territoires du nord-ouest a désigné toute la partie du Canada située à l'ouest de l'Ontario et du Québec.

et indifférente au progrès du pays, incapable d'y prendre part. Les Canadiens anglophones s'habituaient donc à dominer la vie économique presque sans concurrence. Ils en vinrent à croire que leurs compatriotes de langue française s'en désintéressaient. A leurs yeux, les francophones formaient une société rurale dominée par l'Eglise.

Mécontents de leur situation, impatients de la changer, les Canadiens de langue française procédèrent à une transformation radicale du Québec au début des années 60. Ces changements ont surtout eu lieu dans le secteur de l'éducation, dont l'administration fut transférée, presque du jour au lendemain, des autorités religieuses aux autorités civiles. L'Eglise institutionnelle a cessé d'exercer une influence prépondérante auprès d'une large fraction de la population québécoise.

Il devenait de plus en plus évident que certains leaders de la majorité francophone du Québec allaient faire du changement le thème principal de leurs campagnes électorales. Se refusant à voir le Québec comme une province exclusivement agricole et chargée d'une mission providentielle, ils croyaient que les Canadiens de langue française pouvaient et devaient accéder à la modernité. Cette attitude a hâté la formation d'un nouveau climat de dynamisme et de progrès dans la société québécoise. Les leaders dénonçaient en même temps la concentration du pouvoir économique entre les mains des Canadiens de langue anglaise, notamment au Québec.

Parallèlement à ces changements, une transformation moins perceptible peut-être, mais aussi importante, était en cours dans le reste du Canada. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les "Anglais" avaient surtout été influencés par la pensée et le style de vie des Britanniques. A compter du début du vingtième siècle, le Canada a reçu un nombre d'immigrants d'origines culturelles diverses, venant d'Europe et d'Extrême-Orient. Ces immigrants se sont sur-

tout établis dans l'Ouest. Le nombre des Néo-Canadiens devait s'accroître sensiblement, au cours des années 50, avec l'arrivée de forts contingents d'immigrants dans les grandes agglomérations. Ils ont adopté la langue anglaise, mais leur style de vie reflète souvent leurs cultures d'origine plus que celles des collectivités francophone et anglophone.

La collectivité francophone. Depuis la deuxième guerre mondiale, de nombreux et importants développements, surtout dans le domaine culturel, favorisent l'affirmation de la collectivité francophone. L'apparition de la télévision dans les années 50 a élargi le rôle de Radio-Canada, société créée en 1936 par le gouvernement fédéral. Les réseaux français de radio et de télévision, qui s'étendent maintenant d'un océan à l'autre, ont grandement favorisé l'essor de la collectivité francophone. La Commission fédérale sur les arts, les lettres et les sciences, créée en 1949, a souligné l'importance de la culture francophone. La Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée en 1963, a été chargée de faire le point sur la situation de l'anglais et du français et des rapports entre les deux groupes linguistiques. Elle a en outre recommandé des mesures favorables au développement des deux collectivités eu égard à la diversité culturelle du Canada et dans le respect du principe d'égalité. La loi de 1969 sur les langues officielles et les programmes des langues officielles mis en œuvre dans les institutions fédérales ont donné corps à bien des recommandations de cette commission. Ces mesures ont transformé la fonction publique fédérale qui, en moins de dix ans, a perdu son monolithisme anglophone. D'autres organismes fédéraux, tels l'Office national du film, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Conseil des arts, le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications, ont aussi beaucoup contribué à l'affirmation de la collectivité francophone.

L'une des raisons de la fragilité de l'unité nationale est la difficulté pour les Canadiens à saisir la complexité des problèmes collectifs. Francophones comme anglophones ont tendance à concevoir le pays à partir de leur expérience locale ou régionale. Ils oublient souvent la grande diversité du Canada et la richesse que constituent les coutumes, les croyances et les manières de voir des Canadiens du Québec, de l'Ontario, des Maritimes ou de l'Ouest. Devant la complexité, les hommes n'ont pas toujours la patience des solutions suffisamment mûries; ils les veulent simples et rapides. Les Canadiens n'échappent pas à cette impatience. Pourtant, les problèmes du Canada, et la question linguistique n'est pas le moindre, ne seront pas résolus en un tournemain. Aux solutions tranchées, il faudra souvent préférer les réponses nuancées et les accommodements.

Si les Canadiens ont quelquefois du mal à dégager une identité commune, ce n'est pas qu'ils soient impuissants à exprimer des idées et des sentiments collectifs. Mais ils refusent de masquer leurs différences derrière une façade d'homogénéité factice. Ils en sont fiers et cherchent même à les cultiver. Délibérément, et non par manque d'imagination, ils résisteront toujours à une conception monolithique de leur identité nationale. Il ne saurait donc y avoir d'unité nationale au Canada sans une affirmation permanente et réelle des différences individuelles, culturelles et régionales car, à travers elles, c'est la personnalité et la liberté de chacun qui s'expriment.

La multiplicité des attitudes et des points de vue peut, bien sûr, être cause de désunion. Mais sans l'acceptation des particularités, la cohabitation devient impossible. Certains semblent accepter difficilement que la minorité francophone, largement concentrée au Québec, veuille à la fois préserver ses valeurs et prendre une part active à la vie canadienne. C'est pourtant essentiel. Par ailleurs, il ne peut pas y avoir d'unité nationale sans la poursuite d'objectifs communs et un désir collectif de les atteindre.

La Confédération est née d'une préoccupation analogue. Elle a d'abord permis de concilier les différences entre Français et Anglais de la province du Canada; leurs divergences, on le sait, avaient presque réduit le gouvernement à l'immobilité. Cette entente ouvrait la voie à la réalisation des autres tâches que les partenaires s'étaient fixées: croissance économique, construction de réseaux ferroviaires qui puissent faire concurrence aux réseaux américains, expansion vers l'Ouest pour que le pays s'étende de l'Atlantique au Pacifique, absorption de la croissance démographique et consolidation de l'unité nationale que rendait nécessaire la menace d'une invasion américaine.

Les motifs qui ont donné lieu à la Confédération sont toujours présents. Le progrès économique doit s'accélérer dans toutes les régions. Il faut améliorer les moyens de transport. Le pays s'étend jusqu'à l'Ouest, mais les régions septentrionales constituent un défi par les problèmes très particuliers qu'elles posent. D'aucuns s'inquiètent de la puissance économique des Etats-Unis et de la menace qu'elle fait peser sur l'indépendance politique. D'autres, anglophones surtout, craignent son influence culturelle. Bien des Canadiens de langue française partagent cette crainte, quoiqu'ils s'inquiètent au premier chef de l'intégrité de leur langue. Au plan politique, enfin, l'avenir s'est fait plus incertain et plus imprévisible encore, puisque l'actuel gouvernement du Québec se donne pour objectif de séparer le Québec du Canada et de former un pays indépendant.

Aux raisons qui, depuis son origine, justifient l'existence de la Confédération, d'autres sont venues s'ajouter: l'élimination des disparités régionales, la réduction du chômage, le maintien du niveau de vie, le développement des ressources énergétiques. D'autres problèmes encore débordent le Canada et ont une portée internationale: la pollution et ses conséquences sur l'environnement; la course au pétrole et la nécessité de trouver, pour l'avenir, des solutions de rechange peu coûteuses et pratiques à cette source d'énergie;

la production alimentaire et sa distribution dans le monde; la répartition des richesses entre nations riches et nations pauvres; la mise en valeur des ressources sous-marines.

Le Canada est depuis déjà longtemps un pays indépendant. Mais son immensité, la dispersion de sa population et l'attachement de chacun à sa communauté ou à sa région font que ce sentiment d'indépendance est vécu localement avant de l'être au plan national. Il y a là un énorme danger, car on n'a pas mesuré jusqu'à quel point c'est l'unité du pays qui rend possibles les exceptionnelles libertés individuelles et l'autonomie locale et régionale dont jouissent les Canadiens.

La difficulté des Canadiens à former un pays uni ne découle pas seulement de la présence sur un même territoire de deux groupes linguistiques distincts. Les Canadiens sont divisés, par exemple, sur les rôles respectifs des gouvernements fédéraux et provinciaux, sur les mesures à prendre pour réduire les disparités économiques, sur la façon de venir en aide aux régions défavorisées. Mais ils ne peuvent pas consacrer toute l'attention nécessaire à ces questions parce qu'ils se heurtent sans cesse au même écueil: les différences d'ordre linguistique et culturel.

Autrement dit, la division du pays en deux ou plusieurs entités politiques faciliterait-elle la solution de la ques-

tion linguistique? Dans l'affirmative, le débat sur la langue prend fin aussitôt. Mais alors surgissent d'autres questions. La division du Canada s'accompagnerait-elle d'une augmentation ou d'une diminution de la liberté individuelle? Offrirait-elle plus de sécurité économique ou une plus grande instabilité? Une grande sécurité ou plus de fragilité culturelles? Procurerait-elle aux futurs Canadiens un meilleur cadre de vie?

Les Canadiens de langue et de culture françaises ont une personnalité et des aspirations spécifiques. Il en est de même des Canadiens anglophones. Leurs dissemblances peuvent être créatrices s'ils s'emploient à créer un climat d'entente favorable à la libre expression et au respect des opinions de chacun, même si leurs habitudes de vie doivent en être quelque peu dérangées. Seuls les individus, et non les gouvernements, peuvent faire ce genre de choix. Devant ces interrogations, les Canadiens peuvent tirer de nombreuses leçons du passé et du présent. Le Canada n'est pas une abstraction. S'il vit aujourd'hui sous un régime fédératif, il le doit à sa population qui s'est toujours efforcée de placer au-dessus de tout l'esprit de tolérance.

Canada d'aujourd'hui

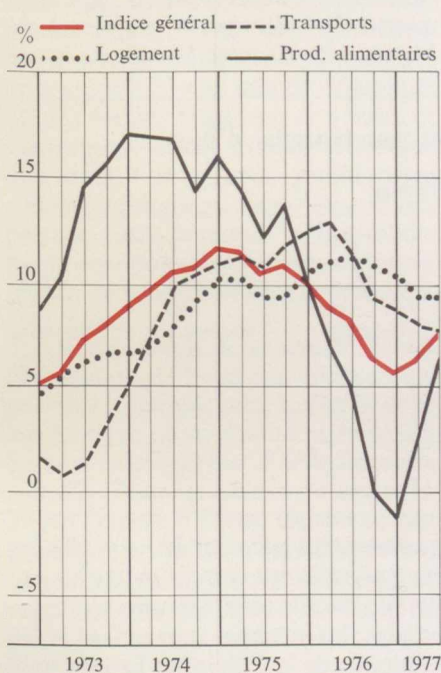
Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.



Regard sur les années récentes

*La situation économique
depuis la fin de la récession*

Evolution trimestrielle de l'indice des prix à la consommation, 1973-1977



Chaque courbe indique la variation de l'indice dans un trimestre donné par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Source : Statistique Canada

I Avant de donner ses recommandations sur la politique économique qu'il conviendrait, à son avis, de suivre dans les prochaines années, le Conseil économique du Canada fait le point, dans son dernier exposé annuel, sur la situation de l'économie canadienne depuis la reprise de 1976 (1). Il n'y a lieu ni de se réjouir, ni de tomber dans un pessimisme excessif. Les perspectives qu'ouvre pour l'avenir immédiat la performance récente de l'économie canadienne ne sont que modérément favorables et les choix ne seront faciles ni au niveau du gouvernement fédéral, ni à celui des gouvernements provinciaux. Si pourtant le réalisme prévaut quant à ce qu'il est possible d'accomplir, l'expérience acquise au cours d'une période difficile aura porté ses fruits.

La relance qui a suivi la récession de 1974-1975 au Canada s'est montrée plus lente que les remontées cycliques antérieures et elle donne des signes d'essoufflement. Plusieurs facteurs en sont responsables. L'adoption d'une politique de restriction budgétaire a freiné les dépenses publiques, qui ont souvent un rôle de catalyseur dans les phases de relance; la présence de fortes surcapacités industrielles et de main-d'œuvre inutilisée, jointe à l'incertitude qui plane sur l'avenir économique, a conduit les entreprises et les particuliers à réduire leurs achats. Il en est résulté une faiblesse relative de la demande globale, les produits primaires trouvant seuls des débouchés extérieurs favorables. Un élément positif cependant: le fléchissement du taux d'inflation par rapport aux chiffres élevés de 1974 et de 1975.

Situation générale. La dépense nationale brute réelle a augmenté de 4,9 p. 100 en 1976, mais cette progression s'est produite surtout au cours du premier semestre. Le seul secteur qui ait contribué à la faible croissance de l'investissement fixe total est la construction de logements. Les dépenses publiques ont très peu progressé,

en raison des compressions d'achats de biens et services opérées aussi bien par les gouvernements provinciaux que par le gouvernement fédéral.

La dépense nationale brute a, il est vrai, pris un essor rapide au début de 1977 grâce à la remontée des exportations, mais cette évolution n'a guère duré. La consommation a ralenti brusquement au cours du premier semestre, l'investissement total n'a progressé que légèrement et la construction de logements a repris un rythme plus modéré.

La remontée de la productivité en 1976 n'a pas été aussi vigoureuse que durant les reprises cycliques antérieures. Elle a été entravée par la lenteur de la production et par une sous-utilisation coûteuse de la main-d'œuvre et des équipements. La performance récente du Canada à cet égard a été largement inférieure à celle des Etats-Unis. Il est vrai que l'on doit tenir compte du fait que, durant la phase ascendante d'un cycle économique, l'activité est très influencée par l'ampleur de la phase descendante qui l'a précédée. Or la récession a été beaucoup plus grave aux Etats-Unis qu'au Canada.

Prix et coûts. Après avoir ralenti dans la seconde moitié de l'année 1976, l'indice des prix à la consommation a remonté en 1977, accusant une hausse moyenne de 7,5 p. 100 pour l'ensemble de l'année. Ce chiffre est bien meilleur que ceux des années 1974 et 1975, mais il reste tout de même un peu décevant si on le compare à l'objectif de 6 p. 100 que le gouvernement fédéral s'était fixé. Cette résistance de l'inflation peut être attribuée à l'augmentation des prix des produits alimentaires et des ressources énergétiques sur les marchés mondiaux, ainsi qu'à l'accroissement du coût des importations en raison de la dépréciation

1. Conseil économique du Canada, Horizon 1982, Ottawa 1977. Créé en 1963, le Conseil économique compte vingt-cinq membres nommés en raison de leur compétence: chefs d'entreprise, responsables syndicaux, économistes, etc. Il est présidé depuis l'année dernière par Mme Sylvia Ostry.

Regard sur les années récentes

du dollar canadien. Les prix de la plupart des produits de base ont tendance à s'accroître de façon uniforme dans tout le pays, mais il y a cependant des différences non négligeables d'une ville ou d'une région à l'autre. En 1977, c'est à Regina (Saskatchewan), à Montréal (Québec) et à Saint-Jean (Terre-Neuve) que la hausse a été la plus forte.

Malgré la progression constante des prix de l'énergie, le taux d'inflation devrait, de l'avis du Conseil économique, être moins élevé cette année. Il estime en effet que la suppression des contrôles ne suscitera pas de fortes pressions à la hausse, que l'augmentation des prix des produits alimentaires ralentira, que les prix intérieurs s'ajusteront à la hausse des coûts due à la dépréciation du dollar canadien. Cette prévision tient compte de la baisse des prix des céréales à la suite des abondantes récoltes de blé en Amérique du Nord et de la relance de la production céréalière en Union soviétique.

En 1976 en 1977, les coûts unitaires du travail ont fléchi légèrement, tandis que les bénéfices par unité de production se sont un peu accrus. Les profits des sociétés ont repris de la vigueur au cours du premier trimestre de 1977, pour fléchir ensuite. La progression des coûts unitaires du travail a ralenti en raison de la modération des augmentations de salaires négociés dans

Revenu par habitant en proportion de la moyenne canadienne

	(1975)	croissance 1971-1975 (en p. 100)
Ontario	110	60,1
Colombie-Brit.	107	67,4
Alberta	104	78,2
Saskatchewan	102	116,5
Canada	100	70,0
Manitoba	97	74,6
Québec	91	74,1
Nouvelle-Ecosse	79	73,9
Nouveau-Brunswick	77	81
Terre-Neuve	69	83,5
I. Prince-Edouard	69	85,5

Source: Statistique Canada.

les secteurs public et privé et de l'intervention directe de la Commission de lutte contre l'inflation.

Marché du travail. Après avoir atteint le taux sans précédent de 4,2 p. 100 en 1974, la croissance de la population active s'est un peu repliée, atteignant encore cependant 2,6 p. 100 en moyenne en 1977. Mais, l'accroissement du nombre des emplois n'ayant pas suivi celui de la population active, le taux de chômage s'est accru, passant à 8 p. 100 pour l'ensemble de la population active et à 5 p. 100 pour les hommes âgés de 25 à 54 ans (2). Si l'on compare ces chiffres de 1977 à ceux de 1961, année où le taux de chômage,

atteint 4 mois à Terre-Neuve. D'une façon générale, l'incidence et le fardeau du chômage varient beaucoup suivant que le marché du travail est rural ou urbain, suivant l'âge, suivant le sexe, suivant la profession, ce que des chiffres globaux ne sauraient faire apparaître.

Revenus. L'emploi et le revenu sont très liés. En 1975, l'augmentation du revenu moyen des familles n'avait guère réussi qu'à suivre le rythme de l'inflation (qui était de 11 p. 100 par rapport à 1974). En 1976, en dépit de l'accroissement du chômage, le revenu moyen des ménages a augmenté de 14,6 p. 100. Comme le coût de la vie

Chômage par sexe et par tranche d'âge

En pourcentage

	1961		1977	
	Répartition des chômeurs	Taux de chômage	Répartition des chômeurs	Taux de chômage
Hommes et femmes, 15-24 ans	33,0	10,9	48,1	14,3
Femmes âgées de 25 ans ou plus	6,2	2,5	22,9	7,2
Hommes âgés de 25 ans ou plus	60,8	7,2	29,0	4,9
	100,0	7,1	100,0	8,0

également très élevé, était de 7,1 p. 100, on s'aperçoit que le fardeau du chômage est moins lourd pour les hommes âgés de plus de 25 ans (4,9 p. 100 au lieu de 7, 2 p. 100), mais plus lourd pour les jeunes et pour les femmes (respectivement 14,3 p. 100 et 7,2 p. 100 au lieu de 10,9 p. 100 et 2,5 p. 100) dont l'importance relative s'est accrue.

Le taux de croissance de l'emploi au cours de l'année 1977 a été plus élevé que la moyenne canadienne à Terre-Neuve, en Saskatchewan et en Alberta, mais ces provinces ont aussi enregistré une augmentation du chômage. La Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Edouard ont connu une hausse appréciable de l'emploi et un fléchissement du taux de chômage. En revanche, la croissance de l'emploi étant négative ou négligeable, le taux de chômage a grimpé de plus d'un point de pourcentage en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Les provinces où le chômage est le plus élevé sont aussi celles où il dure le plus longtemps. De deux mois en Alberta, la durée moyenne du chômage

augmentait seulement de 7,5 p. 100, les revenus réels ont enregistré une hausse de 7 p. 100. Ce sont les jeunes ayant un emploi, les ménages sans enfant et les habitants de la Colombie-Britannique qui ont le plus bénéficié de cet accroissement.

Les disparités régionales de revenu par habitant se sont un peu amenuisées au cours des années 1970, bien que les revenus agricoles aient fléchi depuis deux ans de façon sensible. En 1975, l'indice étant de 100 pour le Canada dans son ensemble, le revenu par habitant s'établissait à 69 pour les provinces les plus pauvres (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Edouard) et à 110 pour la province la plus riche (Ontario). Durant les années 1976 à 1977, le revenu réel disponible par habitant a enregistré un certain ralentissement. Il semble qu'au cours des années à venir l'amélioration de la situation des familles ne se poursuivra pas au même rythme qu'au cours de la première moitié des années soixante-dix.

2. Les méthodes d'évaluation du chômage utilisées en Amérique du Nord ont pour effet de majorer (de 1 point environ) l'évaluation qui résulterait de l'emploi des méthodes européennes.

Sorel Etrog

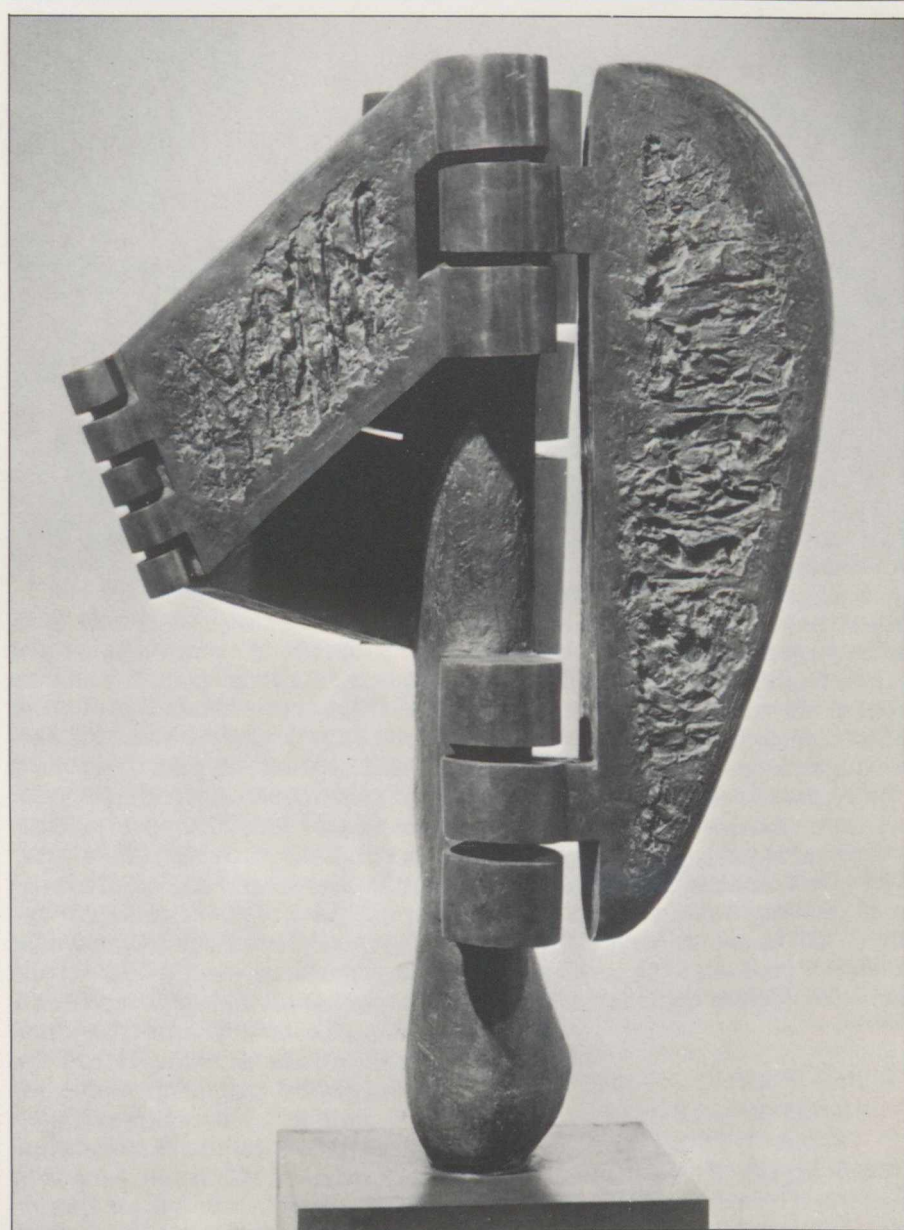
Un «art de l'articulation»

La sculpture de Sorel Etrog est riche et concertée comme la méditation qui mènerait à l'ascèse (1). Elle dit le contraste, l'opposition. Contraste entre des formes arrondies, sensuelles, et des volumes plans strictement géométriques; contraste entre le poli et le granité de la matière; opposition entre un monde organique où des formes viscérales se nouent et s'involuent et un monde technique que traduit la rigueur géométrique d'éléments engrenés dans l'espace; opposition entre un monde où le symbole garde son pouvoir d'évocation et un monde de robots totalement déshumanisé.

Elle dit aussi le dépassement, l'intégration, la synthèse. L'agent qui parvient à réaliser cette union et cette harmonie, c'est la charnière, le nœud, le gond, ce qui permet d'articuler entre eux des éléments divers ou opposés. Toute l'œuvre d'Etrog tourne autour de l'articulation, car c'est elle qui réussit à unir le multiple en une unité qui ne supprime pas les tensions, mais les intègre en un tout parfaitement équilibré (2).

La charnière, quelque forme qu'elle revête, est sans cesse présente dans l'œuvre d'Etrog, dont elle constitue la composante fondamentale. Le point où deux éléments se rencontrent est en même temps le point où se concentre la possibilité du mouvement. Aussi la charnière délivre-t-elle un message de mobilité virtuelle, très sensible par exemple dans *Ritual Head* (une des pièces les plus accomplies de Sorel Etrog) et «d'autant plus accusé que rien ne bouge».

Un autre trait de l'art d'Etrog est l'utilisation qu'il fait d'écarts internes, d'espaces interstitiels, ménagés pour ajouter assemblages et gonds. Ces distances, non seulement allègent et équilibrent les masses, mais mettent visuellement encore plus en évidence les points et les surfaces articulaires, ce qui radicalise et enrichit l'organisation interne de la sculpture. *Dream Chamber* en est un exemple remarquable.



Ritual Head.

Sorel Etrog est né en 1933 en Roumanie. Après des études à l'École des beaux-arts de Tel-Aviv, il travaille à New York et à Toronto. Il s'installe dans la métropole ontarienne en 1963 et prend la nationalité canadienne. Il a à son actif, depuis 1958, plus de trente expositions personnelles, sans compter de nombreuses expositions de groupe

aux États-Unis, au Canada et en Europe. Sculpteur, Sorel Etrog s'est aussi intéressé au théâtre et il travaille actuellement à un film.

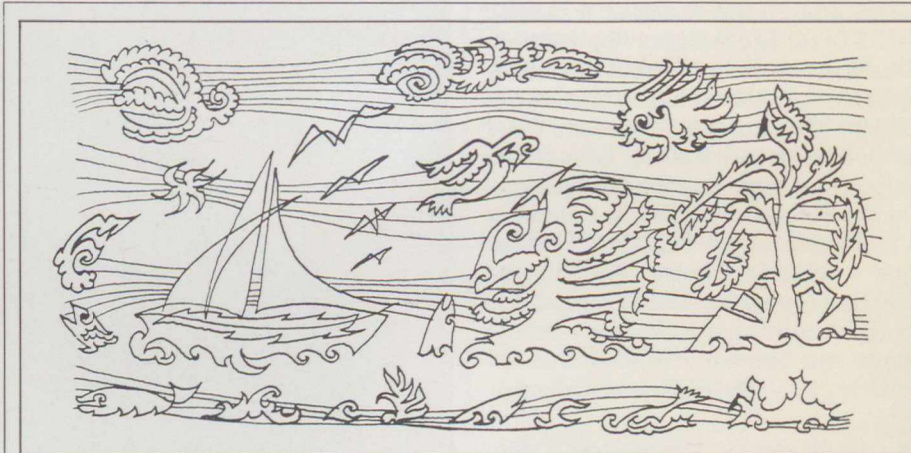
1. Le Centre culturel canadien de Paris a présenté une exposition Sorel Etrog en janvier-février; des œuvres de l'artiste ont été présentes jusqu'au mois de mai au jardin de sculptures du Centre.

2. Jean-Marie Benoist a défini la sculpture d'Etrog comme «art de l'articulation».

Norman McLaren inconnu

Les dessins d'un grand cinéaste

█ █ Norman McLaren, chercheur de génie qui a rompu avec les techniques classiques du cinéma d'animation afin de créer de nouvelles formes d'expression, est depuis longtemps un cinéaste consacré. Parmi les techniques d'animation qu'il a développées, rappelons l'animation stéréoscopique, le dessin au pastel, la "pixillation" (suite de prises de vues instantanées de personnages réels qui, projetées à une cadence déterminée, engendrent des mouvements fictifs et d'une allure étrange) et surtout le travail direct sur la pellicule (image et son) qui permet de réaliser des films sans caméra et de la musique sans instrument. On ne dira cependant jamais assez avec quelle évidence cet artiste patient et inventif a montré, grâce à cette technique artisanale, que le film d'animation peut être libéré des contraintes techniques et budgétaires liées en général à la production cinématographique. Une bande noire, une plume, un couteau, une aiguille, une lame de rasoir, cela suffit pour graver sur la pellicule des images que l'on coloriera ensuite à la main, et pour réaliser *Blinkity Blank* (1954) sans l'aide d'une caméra. Technique analogue pour ces films de géométrie abstraite pleines de trouvailles que

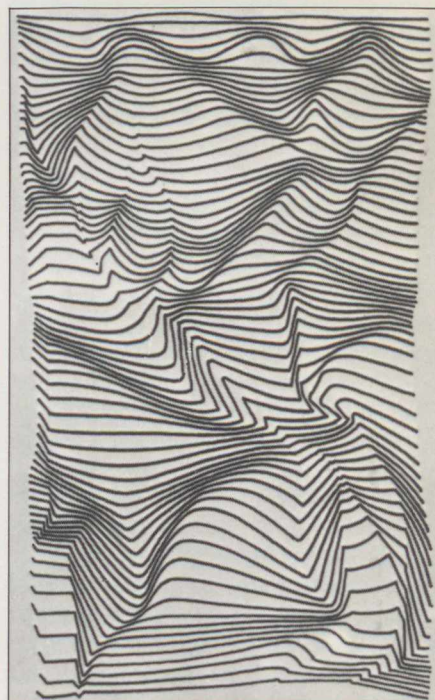


© Photo Norman McLaren, les Livres Toundra.

sont *Lignes horizontales* et *Lignes verticales* (1960-1962) ou *Mosaïc* (1965).

Est-il étonnant qu'un homme qui a renouvelé le cinéma d'animation avec des outils de peintre s'adonne avec délices, à ses heures de loisirs, au dessin? Les dessins de McLaren, exécutés à la plume, au pastel, au stylo à bille, sont techniquement simples, toujours improvisés et faits pour le plaisir: «une sorte de jeu sérieux, dit l'auteur, né des idées surgies de l'inconscient». Surréalistes (*Dessin phallique; Regard sévère*), abstraits (*Flot; Grands espaces*), figuratifs stylisés, en voie de métamorphose constante (*Oiseaux; Animaux tripèdes; Créatures en forme de cubes; Cube à faciès facette*), les dessins de McLaren manifestent à peu près toutes les préoccupations du cinéaste. Ils sont empreints de la même expressivité, du même humour, de la même drôlerie cocasse que ses films. Y a-t-il meilleure illustration de l'inventive fantaisie de McLaren que les deux pages de cette étonnante *Lettre de potins* faite d'hiéroglyphes qui jaboitent, jasant, jacassent, et qui évoquent les images de *Rythmétique*, ce petit film arithmétique qui met en scène des chiffres qui se bousculent et se chamaillent (1)? Qu'il s'amuse (en dessinant) ou qu'il travaille (en faisant un film), ce que ressent McLaren, lors-

qu'il crée, est plus encore qu'un plaisir. «C'est, dit-il, la satisfaction d'un besoin aussi important — et, si la chance me sourit, aussi naturel — que celui de respirer».



Flow, 1968.

1. Une exposition comprenant une trentaine de dessins inédits de Norman McLaren ainsi que des planches originales pour films a été présentée au Centre culturel canadien de Paris en février et mars derniers.

Norman McLaren est né en 1914 en Ecosse. Après des études à l'École d'art de Glasgow, il rencontre J. Grierson, qui l'oriente vers le cinéma. En 1941, il se fixe au Canada et entre à l'Office national du film, récemment créé. Il y monte un service d'animation qu'il dirigera pendant de nombreuses années et où se formeront beaucoup de jeunes cinéastes d'animation. Parmi les films qu'il a réalisés, citons *Blinkity Blank*, Il était une chaise, *Lignes verticales*, *Lignes horizontales*, les *Voisins*. Presque toutes les techniques d'animation utilisées par McLaren ont été inventées par lui ou employées de façon entièrement originales.

«Reflets de nous-mêmes»

Une présentation d'artistes de l'Ontario

I En Ontario, province prospère, dynamique, la plus ancienne du Canada avec le Québec, en même temps que la plus neuve, creuset de civilisations plus soucieuses de diversité que de conformisme, la culture n'est pas quelque chose qui se referme sur soi, mais qui s'ouvre sans exclusive. La vie culturelle de l'Ontario, aiguillonnée par l'intense activité artistique des Etats-Unis tout proches mais vigoureusement attachée à sa différence, est à l'image de la population de la province: hétérogène, jeune, robuste, défricheuse.

Il était donc judicieux d'imaginer, pour présenter une sélection de créateurs ontariens, une exposition d'un style nouveau. C'est ce qu'ont fait le Centre culturel canadien de Paris et le Conseil des arts de l'Ontario avec «Reflets de nous-mêmes» (1). Au lieu du style "musée", avec œuvres accrochées au mur ou trônant sur un socle, l'exposition a été conçue comme un "salon" ou une "foire-exposition".



Vingt et un modules, ornés chacun de photographies de l'artiste grandeur nature, restituent au visiteur le cadre de vie quotidien de vingt et un artistes ontariens. Ces modules ressemblent à des armoires à trouvaillies. On y découvre, pour peu qu'on en ouvre la porte ou les tiroirs, les objets familiers de l'artiste, des photos de la région où il vit, de sa maison, de son atelier, de sa famille, des outils de travail tels que chaussures de danse, habits de scène, flûte, guitare ou caméra, des ébauches, des dessins. S'il s'agit de musiciens, de chanteurs ou de poètes, des bandes sonores permettent au visiteur d'écouter leurs enregistrements. Pour tous, il suffit d'appuyer sur un bouton pour les entendre dire qui ils sont, d'où ils viennent, ce qui leur tient à cœur. C'est moins avec une œuvre que le public entre en contact qu'avec une personne très présente, qui vit en Ontario, qui crée en Ontario, qui parle de l'Ontario. Bien des visiteurs auront écouté, par exemple, l'interview d'Hélène Gravel, franco-ontarienne de Sudbury et directrice du Théâtre du Nouvel Ontario qui parle avec une émotion communicative du «pays franco-ontarien», dans le nord de la province, de l'héritage culturel et de l'identité particu-

lière des Franco-ontariens (2). Une autre tradition francophone, qui n'est pas ici celle des Québécois, ni celle des pêcheurs acadiens du Nouveau-Brunswick, une tradition colportée de bouche à oreille depuis les coureurs des bois venus de France, est évoquée par cette voix, par des photos, par une jolie affiche de «Ti-Jean, fin voleur», pièce tirée d'un conte folklorique et jouée pour les enfants par la troupe du Théâtre du Nouvel-Ontario. Ailleurs, ce sont les livres de Margaret Atwood ou de Joe Rosenblatt qui témoignent de la vitalité de la littérature et de la poésie d'expression anglaise dans la province. Dans cette autre boîte-fétiche, les illustrations du livre «Legends of my people, the Great Ojibway», œuvre de Norval Morrisseau, peintre d'origine indienne, préservent pour la postérité le folklore des premiers habitants du nord de l'Ontario. Une vue d'ensemble de la vie culturelle ontarienne, dans sa diversité et sa fécondité, se construit ainsi de boîte-fétiche en boîte-fétiche.

1. *We among Others/Reflets de nous-mêmes. Vie et art en Ontario. Exposition présentée à Paris, en janvier-février, au Centre culturel canadien.*

2. *Il existe en Ontario une minorité francophone de 460 000 personnes (5,6 p. 100 de la population) répartie surtout entre le nord habité de la province et la région d'Ottawa.*

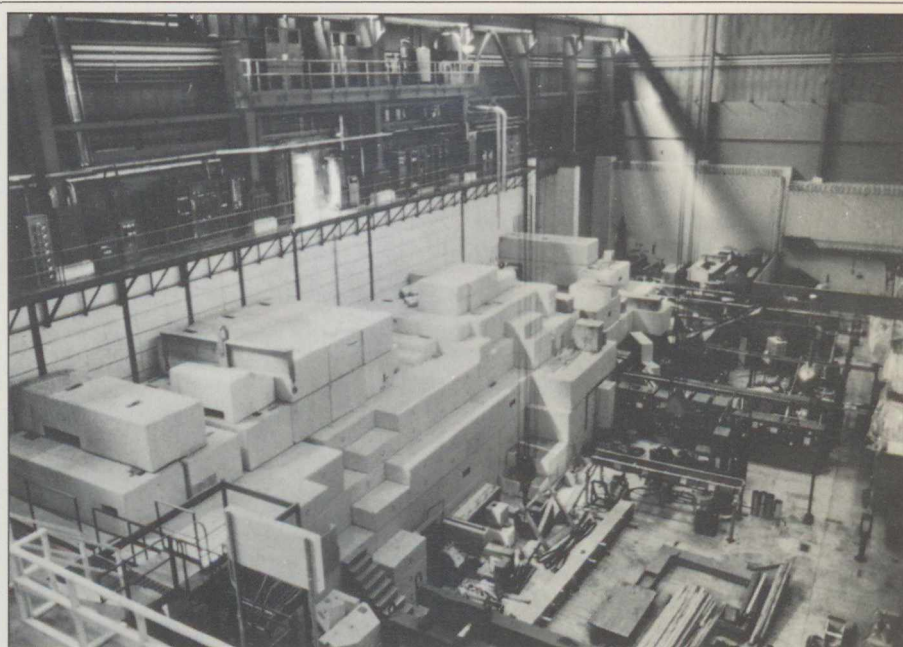
Le cyclotron «Triumf»

Un puissant accélérateur de particules

Mis en service en 1976 à l'université de Colombie-Britannique, le cyclotron «Triumf» (1) a doté le Canada d'un des trois plus puissants accélérateurs de particules du monde (les deux autres se trouvant à Los Alamos (Etats-Unis) et à Genève).

Très sommairement, un cyclotron est un cylindre où règne le vide et qui est soumis à un champ électromagnétique. Conçu à l'origine par le physicien américain Lawrence, en 1932, le cyclotron a pour but de doter des particules ionisées, des protons par exemple, de vitesses croissantes très poussées leur permettant d'entrer en collision avec les noyaux atomiques qui se trouvent sur leur trajectoire et de les briser. Cette invention géniale, qui valut à Lawrence le prix Nobel de physique, donna accès au domaine encore peu exploré de la physique nucléaire. La technique consiste à accélérer les protons qui suivent une trajectoire en spirale, s'éloignant progressivement du centre, pour être captés à la périphérie et dirigés sur une cible, d'où le nom de cyclotron donné à l'appareil.

Le cyclotron canadien «Triumf» appartient à la plus récente génération des accélérateurs de particules, dénommés souvent «usines à mésons». Il a un diamètre de 16,8 mètres et une hauteur de 0,45 mètre, ce qui en fait une des plus grandes chambres à vide du monde. Six électroaimants hélicoïdaux de 700 tonnes chacun divisent la chambre circulaire et créent un champ magnétique d'une intensité très proche de l'intensité cor-



respondant aux spécifications. L'ensemble du dispositif est enfermé dans une pièce dont les parois de béton armé ont 5 mètres d'épaisseur.

Grace à sa taille imposante, à la disposition particulière des aimants qui permet une convergence très précise du faisceau, à l'utilisation d'hydrogène anionique (2) qui rend l'extraction efficace, et grâce à l'ultra-vide, «Triumf» peut produire des faisceaux de protons intenses d'une énergie proche de 520 MeV (3). Autrement dit, les protons atteignent, à la sortie du dispositif, une vitesse approchant les trois quarts de la vitesse de la lumière (300 000 km/sec).

Lorsque ces protons sont dirigés sur une cible de carbone ou de béryllium, ils brisent le noyau des atomes de ces éléments, envoyant de tous côtés des mésons, corpuscules instables dont la masse est d'environ deux cents fois celle de l'électron, et qui constituent les forces de liaison entre protons et neutrons du noyau.

Les mésons résultant de cette désintégration du noyau sont des mésons π ou «pions», utilisés pour le traitement de tumeurs cancéreuses. Ces particules ont en effet l'avantage sur les rayons gamma utilisés dans les méthodes thérapeutiques classiques, dont les effets

se manifestent à la surface des tissus, d'être efficaces en profondeur. Les «pions», dont l'existence n'est que de quelques cent millionnièmes de seconde, libèrent de l'énergie et se transforment en mésons μ ou «muons» qui ont ouvert la voie à un nouveau domaine expérimental en chimie.

Le cyclotron «Triumf» permet aux chercheurs canadiens de travailler sur toute une gamme de faisceaux de particules nucléaires: pions, muons, neutrons (provenant d'autres collisions entre les protons et le noyau) et avec les protons eux-mêmes. Son objet est avant tout la recherche fondamentale dans ce domaine fascinant qu'est l'architecture subnucléaire, mais il y a des projets qui portent sur des applications pratiques. On a mentionné l'utilisation des pions dans la thérapeutique du cancer. Dans le cadre de la recherche de nouveaux combustibles nucléaires, on étudie aussi une méthode de «bombardement» du thorium pour le transformer en uranium 223, un isotope fissible.



1. Tri University Meson Facility.


2. Les particules ionisées injectées dans Triumf ne sont pas des protons, mais des ions d'hydrogène anionique (protons portant deux électrons).

3. En Physique nucléaire, on utilise l'électron-volt comme unité d'énergie. Un méga électron-volt (MeV) est égal à 1 million d'électrons-volts.

Lower Fort Garry

Du temps de la Compagnie de la baie d'Hudson.



 A quelque trente-cinq kilomètres en aval de Winnipeg, capitale du Manitoba, on peut voir sur la rive gauche de la rivière Rouge un vieux fort protégé par des murailles de pierre flanquées de bastions aux quatre angles. C'est Lower Fort Garry, le fort Garry d'en-bas (Winnipeg étant à l'origine le fort Garry d'en-haut), construit par la Compagnie de la baie d'Hudson entre 1831 et 1839, seul fort de pierres demeuré intact au Canada (1).

Les cinq bâtiments qui se trouvent dans l'enceinte du fort, très bien restaurés, permettent d'imaginer ce qu'était la vie dans cet important poste de ravitaillement pour les trappeurs, les commerçants et les colons au temps où le "petit empereur" George Simpson, gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson, y avait établi son quartier général. La résidence principale, construite en pierre calcaire, possède des murs massifs de 1 mètre d'épaisseur. Elle date de 1832; c'est le plus ancien bâtiment du fort. Il y a aussi un magasin à fourrures, un comptoir de vente et d'anciens matériels, tels un chariot à deux roues

traîné à l'époque par un bœuf, et un bateau à fond plat qui transportait les chargements de peaux sur les voies d'eau intérieures.

Lieu marchand avant tout, Lower Fort Garry ne fut jamais le théâtre d'aucune bataille. Il reçut cependant quelques éclaboussures de l'Histoire. Le fort servit de refuge aux colons au cours de l'hiver 1869-1870, lorsque Louis Riel, chef du peuple métis franco-indien des Bois-Brûlés en révolte contre la colonisation qui perturbait la chasse et le piégeage, prit Fort Garry (Winnipeg) et y établit

pour un temps son "gouvernement". En 1871 fut signé à Lower Fort Garry un traité lourd de conséquences entre le gouvernement du Canada, les Chipewas et les Indiens Cris. Ce traité devait en effet ouvrir la voie aux accords futurs et permettre la colonisation pacifique de l'ouest canadien.

L'ancien poste de ravitaillement fut, au cours des temps, affecté à bien des usages, pénitencier en 1874, club de golf en 1911. Le gouvernement canadien en devint propriétaire en 1951. Il en fit, treize ans plus tard, un parc historique national.



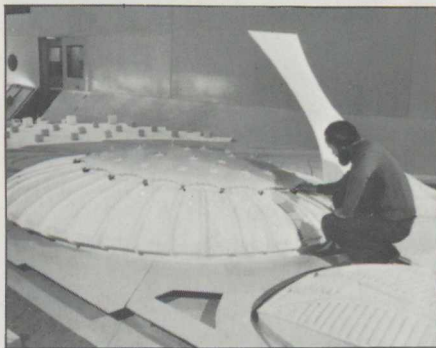
1: L'agglomération de Winnipeg compte aujourd'hui 560 000 habitants. Quant à la Compagnie de la baie d'Hudson, fondée en 1670, elle est devenue une entreprise de magasins à succursales multiples («la Baie»).



Canada d'aujourd'hui

Le mât du stade

Le gouvernement québécois a pris la décision de principe de construire le "mât" du stade où se sont déroulées en 1976 les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques de Montréal. L'architecte, Roger Taillibert, avait en effet conçu un grand mât ayant pour fonction première de soutenir les câbles de la couverture amovible du stade. Il s'agissait d'une tour tripode de dix-huit étages et de 160 mètres de haut. Seize étages étaient destinés à l'entraînement des athlètes dans un grand



Etude du mât en soufflerie

nombre de disciplines; les deux étages supérieurs étaient réservés à des restaurants. Le mât et la couverture n'avaient pu être réalisés pour la date des Jeux. En décidant de construire le mât, le gouvernement québécois a voulu marquer sa volonté d'écarter toute autre solution. Pour des raisons d'économie, il n'a cependant pas fixé de date pour le début des travaux. Leur coût est évalué à soixante-dix millions de dollars canadiens (environ 308 millions de francs français).

Lettres de créance

Depuis le 1er janvier, les ambassadeurs du Canada présentent leurs lettres de créance au nom du gouverneur général et non plus au nom de la reine. En décembre dernier, celle-ci a en effet approuvé le transfert au gouverneur général des fonctions qui ne lui avaient pas encore été transférées. Les lettres patentes de 1947 avaient bien autorisé le gouverneur général à exercer tous les pouvoirs de chef d'Etat «en ce qui concerne le Canada», mais certaines attributions continuaient d'être exercées par le souverain, chef formel de l'exécutif.

Consommation d'énergie

L'Office fédéral de la conservation de l'énergie a eu l'idée de faire placer l'hiver dernier 55 barils devant le Musée de l'homme à Ottawa. Un baril contenant 36 gallons (133,6 litres) de pétrole, l'ensemble représentait la quantité d'énergie que chaque habitant du Canada, homme,

femme ou enfant, consomme en une année. Quinze ans plus tôt, il n'y aurait eu que 28 barils; dans quinze ans, au rythme actuel de la consommation, il en faudra 110. L'Office s'est fixé pour objectif de réduire de 3,5 p. 100 par an le taux de croissance de la consommation d'énergie au cours des dix années qui viennent, faute de quoi certaines formes de rationnement devront être introduites, prévoit-il, vers le milieu de la prochaine décennie.

Festival d'Avignon

Le théâtre canadien d'expression française sera de nouveau présent cette année au festival d'Avignon (10 juillet-10 août). Le théâtre du Rideau Vert, de Montréal, présentera trois pièces de l'écrivain acadien Antonine Maillet: «la Sagouine», «Gapi» et «Evangéline Deusse». Mme Maillet accompagnera la troupe et participera à des rencontres d'écrivains et de dramaturges. D'autre part, l'auteur québécois Michel Garneau participera à un «atelier d'écriture expérimentale». Il animera une cellule de création où il y aura libre confrontation entre un texte en train de se faire et le jeu des comédiens, le public étant convié à dialoguer avec l'équipe de création et devant ainsi un élément de la création. Si l'expérience est concluante, Michel Garneau présentera sa nouvelle pièce à la fin du festival.

Images de l'Arctique

Sur le thème «Images de l'Arctique», les Archives publiques du Canada ont présenté récemment à Ottawa une exposition articulée en trois volets. Première partie: une trentaine de reproductions de cartes anciennes, la première pièce étant la «carte hémisphérique des zones climatiques du monde au quatrièème siècle», carte établie au douzième siècle selon les théories de Macrobie. Deuxième partie: reproductions de dessins et gravures du dix-neuvième siècle. Troisième partie: photographies prises dans l'Arctique entre 1865 et 1910. En présentant une exposition qui, faite de

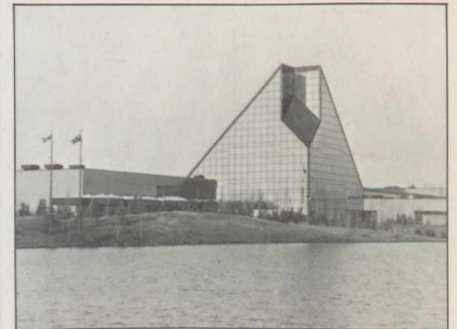


Septembre 1819: l'équipage du Hecla et celui du Griper frayent à leurs navires un chenal dans la glace.

reproductions fidèles, peut circuler sans dommages à travers le Canada, les Archives ont innové. Les expositions précédentes exigeaient en effet des mesures de protection sévères parce qu'elles comportaient des originaux. Elles ne pouvaient figurer, pour cette raison, que dans les plus grands musées du pays.

La Monnaie à Winnipeg

La Monnaie canadienne, qui possède depuis longtemps des ateliers à Ottawa et à Hull, a mis récemment en service des installations nouvelles à Winnipeg. Il s'agit d'une vaste et puissante fabrique faite pour produire annuellement sept cents millions de pièces, capacité qui pourra être portée à deux milliards de pièces. Société d'Etat, la



Monnaie ne produit pas seulement les pièces qui sont d'usage courant au Canada, mais des médailles et nombre de pièces de monnaie étrangères. L'hôtel de la monnaie de Winnipeg doit se spécialiser dans la fabrication des pièces canadiennes (six valeurs: 1,5, 10, 25, 50 cents; 1 dollar). Son architecture s'ordonne autour d'un immeuble miroir haut d'une trentaine de mètres dont le rez de chaussée est traité en jardin d'hiver. Un effort a été fait pour favoriser les visites, avec une exposition de pièces de monnaie, des panneaux et un film sur la fabrication, des galeries d'observation donnant sur les ateliers.

Classes sur rail

S'étant avisé que les banlieusards perdent dans le train un temps précieux, un collègue anglophone de Montréal a eu l'idée de "mettre sur rail" des cours à l'intention de ceux qui tous les matins viennent de loin. Il loue à la compagnie de chemin de fer un wagon, sommairement transformé en salle de classe, qui est accroché quatre jours par semaine à l'un des trains qui desservent la banlieue ouest de Montréal. Les cours durent environ trois quarts d'heure. Ils commencent à 7 h 48, au départ de Beaconsfield, à vingt-cinq kilomètres de Montréal; ils se terminent à la gare Windsor à 8 h 30. Ce sont les cours de français et d'initiation aux affaires que le collègue dispense normalement dans le cadre de la formation continue.